Juillet/Août 2014 - N° 28

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS
AGRICULTURE
ENERGIE
MINES
INDUSTRIE
SERVICES
FINANCE

ENERGIE
Le Cameroun met les pleins gaz

Camair-Co : pour que l'étoile du Cameroun brille

IL Y A DU SERVICE DANS L'AIR

La valeur n'attend pas le nombre des années. 2 ans au compteur, un personnel hautement qualifié, des appareils régulièrement révisés, des valeurs , une vision, un sourire, l'étoile du Cameroun est bel et bien lancée sur sa trajectoire. Voyagez sereins, voyagez Camair-co.

Une nation, une compagnie, une étoile. Camair-co.

www.camair-co.cm

Camair-Co
L'étoile du Cameroun

Yasmine Bahri-Domon, directrice de la publication

Des réformes obligatoires

Yaoundé, la capitale camerounaise, a accueilli du 5 au 7 juillet 2014 l'assemblée générale triennale de l'Union panafricaine des Avocats (UPA), organisée sous le thème « *Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique : empêcher les fuites – gestion et rapatriement des avoirs gelés* » et rehaussée par la présence de SEM Thabo Mbeki, ancien Président de la République d'Afrique du Sud et président du Groupe de haut niveau de l'UA-ONU sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. En marge de son assemblée générale triennale, l'Union panafricaine des avocats, qui a pour président honoraire à vie, et ce depuis 2006, Nelson Mandela, a tenu à honorer le 6 juin 2014 SEM Paul Biya, en lui décernant le prix de l'UPA en accord avec l'UA pour son action forte dans la résolution pacifique des conflits, en l'occurrence celui de Bakassi. Cette reconnaissance vient ainsi réconforter l'action de l'homme de paix dans un conflit frontalier où le droit et la négociation ont prévalu sur la force des armes. En citant un extrait de l'acte Constitutif de l'UNESCO dans son allocution de circonstance – « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il convient d'ériger les défenses de la paix* » – le chef de l'État camerounais marque une fois de plus son ancrage et le devoir d'enracinement de la paix dans nos mémoires collectives, pour le bien de nos sociétés.

C'est dans ce climat de paix que le Cameroun doit asseoir et assoira son décollage économique. Il est indéniable que la croissance économique n'est propice que dans un environnement social stable et favorable à l'investissement. Fort de cet atout, le Cameroun accentue son potentiel gazier, par un accroissement de sa production et une diversification de ses sources de production. 2014 est l'année charnière de cette montée en puissance, l'État camerounais multiplie des partenariats public-privé. Si la production gazière explose, c'est la réponse à la politique de recherche et de développement des gisements d'hydrocarbures mise en place par le programme des « Grandes Réalisations », il en est de même de la valorisation du potentiel gazier, la toute première usine de traitement du gaz naturel en Afrique subsaharienne de Logbaba-Ndog-Passi se situe dans cette perspective.

L'envol du secteur gazier contraste avec le fleuron national du transport aérien la Camair-Co. « L'étoile du Cameroun » peine à trouver sa vitesse de croisière dans un ciel essentiellement concurrentiel. L'instabilité managériale marque la fébrilité de la compagnie, malgré le soutien financier des pouvoirs publics. La valse des directeurs généraux à la tête de la compagnie aérienne nationale, dans un laps de temps très réduit, dénote la recherche permanente d'une stratégie de développement viable et pérenne qui, au fil du temps, cisaille les ailes de la Camair-Co.

L'annonce faite par le gouvernement de la République, le 30 juin 2014, du réajustement du prix du carburant à la pompe et du gaz domestique, bien qu'accueillie avec beaucoup d'appréhensions, a vite fait de susciter l'adhésion salutaire des différents syndicats et de la société civile, permettant ainsi de lever les foyers de mécontentements naissants, inhérents à ce type de décision gouvernementale. Ceci grâce aux mesures d'accompagnement édictées par le chef de l'État suivant l'ordonnance N° 2014/001 du 7 juillet 2014 portant sur la réduction de la taxe spéciale sur les produits pétroliers et de certaines taxes dues par les transporteurs de personnes et des marchandises, et le décret présidentiel N° 2014/253 du 7 juillet 2014 portant sur la revalorisation de la rémunération mensuelle de base des personnels civils et militaires à hauteur de 5% avec effet immédiat. C'est l'occasion de louer la maturité des populations, qui permet à l'État du Cameroun, à travers les réformes ainsi engagées, de densifier les réalisations des projets structurants, facteurs de création de richesses et d'emplois.

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Mediamania Sàrl
6, rue du Léman
1201 Genève - Suisse

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON
Rédaction
Beaugas-Orain DJOYUM, Ayissi LE BEAU, Mamadou CISSÉ, Muriel EDJO, Brice R. MBODIAM, Dominique FLAUX.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : Jérémie FLAUX,
Réalisation web : Christian ZANARDI,
Corrections : Xavier MICHEL

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB
almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 94 66 94 59 ou
00 237 77 75 13 98

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne
Distribution Cameroun
Albert MASSIMB
almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 94 66 94 59 ou
00 237 77 75 13 98

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

AU SOMMAIRE

08 • Paul Biya : « *Le recours à la force pose plus de problèmes qu'il n'en résout… et la paix par le droit est possible* »

10 • Le secteur gazier fait le plein d'énergie

11 • La production du gaz explose en 2014 et atteint 4343 millions de pieds cubes sur quatre mois

11 • Le président Biya inaugure la première unité de traitement du gaz naturel à Douala

12 • 200 milliards de pieds cubes de gaz naturel découverts au Cameroun

12 • Une usine de liquéfaction du gaz naturel en gestation dans la ville de Kribi

13 • Victoria Oil & Gas veut produire du gaz naturel comprimé au Cameroun

13 • Victoria Oil & Gas se prévaut d'une trésorerie solide pour se maintenir sur le marché gazier

14 • La SNH et Perenco ont achevé les essais sur les premières voitures au gaz naturel

14 • La SNH et Euroil approvisionneront en gaz l'usine d'engrais chimiques de Ferrostaal à Limbé

15 • Montée en puissance de la production de la centrale à gaz de Kribi

16 • Camair-Co : l'étoile pâle en quête de lumière

18 • Gilbert Mitonneau : il décolle plus vite que Camair-Co

19 • Alex Van Elk : le Hollandais dans un ciel tumultueux

20 • Matthijs Johannes Boertien : stoppé en plein vol

22 • Frédéric Mbotto Edimo : premier DG camerounais de Camair-Co

24 • Jean Paul Nana Sandjo : un ciel nuageux en face

25 • Robert Nkili : « *Camair-Co doit rompre avec ces contrats faramineux qui ont plombé son budget* »

28 • Les prix des produits pétroliers revus à la hausse au Cameroun

30 • « *L'État ne laisse pas à l'abandon les consommateurs, puisque la subvention demeure* »

34 • Arthur Zang : « *Mon rêve est que le Cardiopad devienne l'un des appareils d'électrocardiogramme les plus utilisés dans le monde* »

38 • Sofrepost proroge de deux ans son contrat d'assistance à la Campost

38 • 12 milliards FCFA de la BID pour les services de soins de santé au Cameroun

39 • Le PMU pourrait doter le Cameroun du premier hippodrome de l'Afrique subsaharienne

39 • 15 milliards FCFA d'exonérations de droits de douane concédées par mois aux contribuables

40 • Des journées économiques et commerciales du Cameroun en octobre en Turquie

40 • Un accord commercial avec la Côte d'Ivoire sera signé « *dans quelques semaines* »

41 • Le patron des patrons camerounais demande à ses membres de « *retourner à la terre* »

41 • Le ministre du Commerce compte sur les APE pour intensifier la mécanisation agricole

42 • La multitude d'associations paysannes fragilise les producteurs de cacao-café

42 • Barry Callebaut, principal acteur de la transformation locale du cacao camerounais

43 • Baisse des exportations de cacao et de café depuis le début des campagnes

44 • Lancement d'une campagne de traitement phytosanitaire intégral du verger cacao-café

44 • Le Gicam s'inquiète « *des menaces sur la banane d'exportation et la filière bois* »

45 • Le marché local du thé « *est confronté à une concurrence sans règle* »

46 • Deux jours de grève à la Société Générale, pour réclamer le départ du DG

46 • Les résidents souscrivent 81% des titres publics de l'Etat sur le marché de la BEAC

47 • 25% des crédits accordés par les banques camerounaises sont risqués, selon le DG d'UBA

47 • Près de 10 milliards FCFA à recouvrer pour rembourser les épargnants de l'ex-Cofinest

48 • Bowleven devrait obtenir un permis d'exploitation pétrolière sur le projet d'Etinde

48 • Le Russe Lukoil lorgne également sur le champ pétro-gazier d'Etinde

49 • La production pétrolière en hausse de 24,5% sur les quatre premiers mois de l'année

49 • Le droit de transit du pétrole tchadien rapporte 6,5 milliards FCFA sur quatre mois

50 • Les centrales électriques de Kribi et de Dibamba passent aux mains de Globeleq

50 • Six représentants d'Actis entrent au conseil d'administration d'AES Sonel

51 • Le Cameroun capitalise sa position stratégique dans les hydrocarbures du Niger et du Tchad

51 • Bowleven Plc amodie 20% du permis Bomono à Africa Fortesa

52 • Tensions au sein du conseil d'administration de l'opérateur de mobile Viettel

53 • L'association mondiale des opérateurs télécoms s'invite au débat sur la 3G au Cameroun

53 • YooMee annonce la fin de son service YooMee Live

54 • Le SMS Printer pour sauver 10 000 nouveau-nés infectés par le VIH

55 • Le service d'appel à crédit sera désormais payant chez l'opérateur MTN Cameroon

55 • MTN Cameroon revendique 10 millions d'abonnés

56 • L'ART réglemente les jeux, les promotions et envois par mobile de SMS non sollicités

56 • PayPal débarque au Cameroun pour offrir des services de paiements en ligne

57 • Accord formel pour l'extension du chemin de fer camerounais au Tchad

57 • Reprise du transport des marchandises en direction de la République centrafricaine

58 • L'Indien Texmaco et le Chinois CRS livrent 75 wagons à Camrail, pour 4,2 milliards FCFA

59 • La ville de Djoum bientôt reliée au Congo par une route bitumée

59 • Camair-Co pourrait réceptionner deux avions chinois « *avant la fin de l'année 2014* »

60 • Arcelor Mittal livre pour un milliard FCFA de rails pour le chemin de fer camerounais

61 • Le gouvernement suspend la délivrance des autorisations d'exploitation minière artisanale

61 • Des populations de l'Est dénoncent l'accaparement des terres par des exploitants miniers

62 • Le 15 juillet, Legend Mining cédera ses actifs sur le projet de fer de Ngovayang à Jindal

63 • Le personnel d'Hevecam se libère de ses 3% d'actions dans le capital social

63 • La société ghanéenne Kasapreko Company lorgne sur le marché camerounais des boissons

63 • L'Américain Pionner Equipement Company s'installe au Cameroun

64 • Le groupe Dangote diffère à août 2014 la mise en service de sa cimenterie de Douala

64 • La Socatral se dotera bientôt d'une ligne de laquage de bobines

65 • Nestlé Cameroun ambitionne de réduire ses importations de matières premières de 70%

66 • Agnès Ndoumbé Mandeng : première DG de la Banque camerounaise des PME

CASTING

ALAMINE OUSMANE MEY

Les fonctionnaires et autres agents de l'Etat du Cameroun sont désormais obligés de voyager, en priorité, avec la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), la compagnie aérienne nationale, pour leurs missions à l'étranger. C'est ce que prescrit une instruction que vient de rendre publique le ministre des Finances, Alamine Ousmane Mey.

En effet, dans une correspondance adressée aux contrôleurs financiers, aux chefs de postes comptables du Trésor et aux receveurs municipaux du pays, le ministre des Finances prescrit de s'assurer de « *l'exigence d'acquérir les titres de transport, en priorité, auprès de la compagnie aérienne nationale, sur les itinéraires qu'elle dessert directement ou indirectement, le recours aux autres compagnies ne pouvant se justifier que sur les lignes non couvertes par celle-ci* ».

OLIVIER MADIBA

Kiro'o Games, la petite société qui revendique être le premier studio de jeux vidéo d'Afrique centrale, annonce qu'elle a déjà réussi à lever 84 000 euros (55,100 millions FCFA) pour lancer son jeu vidéo « Aurion ». Vieux de dix ans, ce jeu vidéo est inspiré de la culture et de la cosmogonie africaine. Olivier Madiba, jeune entrepreneur camerounais, co-fondateur du studio Kiro'o Games, espérait le lancer à la mi-2014. Mais tous ceux qui attendaient de le découvrir devront encore patienter.

Contrairement aux grosses productions comme « Desert Storm », « Divinity », « FIFA 2013 », qui ont déjà des financements, Kiro'o Games n'a pas encore réussi à réunir toute la somme dont il a besoin, 183 000 euros (120 millions FCFA), pour finaliser le développement de son projet. Face au scepticisme des investisseurs sur la viabilité du projet, Kiro'o Games a du mal à atteindre son objectif financier. Mais son équipe travaille dur à ce sujet.

ADOUM YOUNOUSMI

Selon Adoum Younousmi, ministre tchadien des Infrastructures, des Transports et de l'Aviation civile, deux banques régionales africaines sont déjà intéressées par le financement du projet d'extension du chemin de fer du Cameroun au Tchad. Il s'agit, a-t-il précisé, de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC).

En rappel, l'accord relatif à la réalisation de ce projet a été signé le 3 juin 2014 à Ndjamena, la capitale tchadienne, entre les ministres des Transports du Tchad et du Cameroun. Les parties contractantes, a-t-on appris pendant la signature de l'accord, ont choisi le groupe Bolloré Africa Logistics comme partenaire technique du projet. Ce d'autant que l'une des filiales de ce groupe français, la Cameroon Railways (Camrail) en l'occurrence, est concessionnaire du chemin de fer camerounais.

ARTHUR ZANG

Avec son Cardiopad, que certains experts n'hésitent pas à présenter comme « *la première tablette médicale d'Afrique* », le Camerounais Arthur Zang, 26 ans, a été désigné le 24 juin, parmi les cinq lauréats du « Prix Rolex à l'esprit d'entreprise 2014 ». Arthur Zang faisait partie des 1800 candidats ayant participé à ce concours à travers le monde.

Plus jeune des cinq lauréats de cette compétition (les quatre autres ont tous entre 29 et 30 ans), le jeune Camerounais recevra une enveloppe de 50 000 francs suisses, afin de « *concrétiser son projet* », qui consistera à finaliser sa trouvaille, « *un outil informatique permettant aux soignants exerçant en milieu rural de transmettre les résultats d'examens cardio-vasculaires à des spécialistes en cardiologie via le réseau de téléphonie mobile* ».

NANA SANDJO

Au terme d'un conseil d'administration extraordinaire tenu le 20 juin 2014 à Yaoundé, la capitale camerounaise, Nana Sandjo, actuel maire de la commune de Bazou dans le département du Ndé (région de l'Ouest), a été nommé au poste de Directeur général de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), la compagnie aérienne publique camerounaise. Il remplace à ce poste Frédéric Mbotto Edimo, arrivé à la tête ce cette compagnie le 11 septembre 2013.

Le désormais ancien Directeur général de Camair-Co était en désaccord avec le PCA de l'entreprise, Edouard Akame Mfoumou. Il ne supportait plus l'omniprésence du PCA au sein de la société, à travers les multiples conseils d'administration qu'il tenait pratiquement chaque mois, a-t-on appris de bonnes sources. Dès sa nomination, M. Akame Mfoumou avait demandé et obtenu la démission du Néerlandais Matthijs Johannes Boertien, le DG d'alors.

ANNE PAUGAM

La directrice générale de l'Agence française de développement (AFD), Anne Paugam, et le ministre camerounais de l'Economie, Emmanuel Nganou Djoumessi, viennent de signer à Yaoundé, la capitale camerounaise, une convention de crédit d'un montant de 52,5 milliards de francs CFA (environ 80 millions d'euros), pour le financement partiel du projet d'assainissement fluvial de la ville de Yaoundé (PADY2).

Le PADY2 vise à parachever la canalisation du fleuve Mfoundi, dont l'obstruction du lit cause souvent des inondations dans la capitale camerounaise en période de pluies, ainsi qu'à viabiliser et à aménager les abords de ce cours d'eau, qui, comme la Seine à Paris, serpente à travers plusieurs quartiers de la capitale camerounaise. Au cours de l'année 2014, a indiqué Anne Paugam, l'AFD décaissera entre 60 et 70 milliards de francs CFA au profit du gouvernement camerounais.

Paul Biya : « *Le recours à la force pose plus de problèmes qu'il n'en résout… et la paix par le droit est possible* »

En marge de son assemblée générale triennale à Yaoundé, la capitale camerounaise, l'Union panafricaine des avocats (UPA) a remis au chef de l'Etat, le 6 juin 2014, le Prix de l'UPA pour la résolution pacifique des conflits.

Monsieur le Président de l'Union panafricaine des avocats,
Messieurs les membres du Conseil exécutif de l'Union panafricaine des avocats,
Monsieur le Président Thabo Mbeki et cher frère,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un plaisir particulier de prendre la parole à cette cérémonie de remise du prix de votre organisation pour la résolution pacifique des conflits. En cette circonstance, il m'est agréable de vous remercier d'avoir choisi le Cameroun pour abriter l'Assemblée triennale de l'Union panafricaine des avocats.

Permettez-moi également de saluer la présence parmi nous de Monsieur Thabo Mbeki, notre frère, ancien président de la République d'Afrique du Sud, auquel je souhaite la bienvenue.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreux conflits armés mettent en péril la stabilité des Etats ou la paix entre les nations. L'Afrique illustre malheureusement ce constat, à commencer par la situation tragique que connaît actuellement la République centrafricaine.

Les causes des conflits en Afrique sont multiples et variées. Il serait fastidieux de les passer en revue. Je me bornerai maintenant à souligner le danger que font courir à la paix les disputes de frontières et les contentieux territoriaux. A titre d'exemple, je reviendrai quelques instants sur les efforts faits par le Nigeria et le Cameroun, pour trouver une solution pacifique au différend territorial qui les opposait à propos de la péninsule de Bakassi.

Je crois pouvoir dire que des deux côtés, il a été fait usage de toutes les ressources de la diplomatie et de la justice internationale. Et que ces efforts ont permis d'aboutir à une issue honorable pour les deux parties. Il a été ainsi démontré que le recours à la force pose plus de problèmes qu'il n'en résout. C'est d'ailleurs ce que stipule la Charte des Nations Unies lorsqu'elle prohibe le recours à la force et exige l'obligation du règlement pacifique des différends.

La paix par le droit est donc possible. A condition, toutefois, que la

force cède le pas devant le droit. A condition aussi que les Etats reconnaissent la primauté du droit international et le rôle prééminent des Nations Unies.

Par ailleurs, la paix dans le monde ne pourra être assurée que si la Communauté internationale fait de la solidarité une des valeurs fondamentales des relations entre nations. On ne peut que se réjouir de la prise de conscience de plus en plus forte de cette obligation par une majorité d'Etats. A cet égard également, le rôle des Nations Unies demeure capital.

D'autre part, les conflits, qu'ils soient internes ou qu'ils opposent des entités étatiques, nuisent au décollage économique des Etats africains et à leur développement en général. A ce sujet, il me plaît de féliciter l'Union panafricaine des avocats pour le travail remarquable qu'elle accomplit en proposant à nos Etats des solutions dans le champ des missions qui sont les siennes.
En attendant que le droit international l'emporte définitivement sur l'usage de la force, je reste convaincu que celui-ci doit être encadré par le droit, notamment dans le cas de la légitime défense. C'est dans cet esprit que nous avons dû prendre des dispositions pour nous défendre contre les agissements terroristes de Boko Haram au Nigeria.

C'est le lieu de souligner la pertinence du thème retenu pour votre Assemblée générale, à savoir les « flux financiers illicites en Afrique ». En effet, il est établi que les ressources tirées de la criminalité organisée financent le terrorisme et le trafic des armes.

Monsieur le président de l'Union panafricaine des avocats,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Un prix prestigieux, comme celui consacré à la résolution pacifique des conflits, inspire à qui le reçoit,

un sentiment de joie et de fierté. Permettez-moi d'associer à l'honneur qui m'est fait tous ceux qui ont œuvré au règlement pacifique du différend frontalier entre le Nigeria et le Cameroun.

Je pense notamment à la Cour internationale de justice ; à mon frère, le président Olusegun Obasanjo ; et à l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan ; à mes homologues nigérians successifs, aux Etats témoins de l'Allemagne, des Etats Unis, de la France et du Royaume-Uni ; ainsi qu'à l'actuel secrétaire général de l'Onu, M. Ban Ki Moon. Enfin, qu'il me soit permis de vous exprimer ma profonde gratitude pour le prix que votre Organisation, en accord avec l'Union africaine, a bien voulu me décerner.

Pour conclure, je ne saurais mieux faire qu'en citant un extrait de l'Acte constitutif de l'Unesco, je cite : « *Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il convient d'ériger les défenses de la paix.* » C'est là un programme, tout un programme, plus actuel que jamais. Un beau programme qui nous interpelle tous.

Je vous remercie.

LE CONFLIT DE BAKASSI EN RACCOURCI

Territoire riche en ressources pétrolières et halieutiques de 1000 km² situé à la frontière entre le Nigeria et le Cameroun, la péninsule de Bakassi a fait l'objet d'un sérieux contentieux entre les deux pays, qui a failli provoquer une guerre à partir de 1994 ; à la suite d'une invasion de ce territoire par l'armée nigériane.
Au terme d'une bataille judiciaire épique préférée par le chef de l'Etat camerounais au détriment d'un conflit armé, un jugement de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye, rendu le 10 octobre 2002, a attribué la souveraineté du territoire au Cameroun. Il se base sur le traité signé en 1913 entre les deux puissances coloniales de l'époque dans la région, la Grande-Bretagne, qui occupait le Nigeria, et l'Allemagne qui occupait le Cameroun.
La décision de la CIJ avait ordonné à l'armée nigériane de se retirer de la péninsule au plus tard le 14 août 2008. Le retrait s'est déroulé sans heurts à la date limite, le 14 août 2008, en même temps que les deux pays signaient l'accord de rétrocession à Calabar, capitale de l'État nigérian de Cross River.

Le secteur gazier fait le plein d'énergie

C'est connu. Le déficit énergétique est un obstacle au développement de l'économie camerounaise. Officiellement, avec une capacité installée d'un peu plus de 1000 MW, le pays qui revendique pourtant le 2ème potentiel énergétique en Afrique derrière la RD Congo, perd un demi-point de croissance chaque année à cause de l'insuffisance de la production énergétique.

Une récente étude commandée par le Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam) à la représentation locale du Bureau international du travail (BIT) est plus alarmante sur le sujet : les suspensions répétées et intempestives de la fourniture de l'énergie électrique constituent le principal obstacle au développement des entreprises camerounaises, apprend-on.

Dans ce tableau, qui justifie plus ou moins les récriminations généralement faites au concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, émerge cependant une grosse lueur d'espoir. Espoir entretenu par les nombreux projets de construction d'infrastructures énergétiques en cours dans le pays, mais surtout par l'émergence, depuis quelques mois seulement, d'une nouvelle source d'énergie : le gaz naturel.

En effet, depuis l'inauguration en novembre 2013 à Douala, la capitale économique camerounaise, de la toute première usine de traitement du gaz naturel en Afrique subsaharienne, les habitudes de consommation d'énergie des entreprises camerounaises se métamorphosent progressivement. En l'espace de sept mois, une vingtaine d'entreprises ont raccordé leurs installations au gazoduc de la société Rodeo Developement, filiale de Victoria Oil & Gas, dont ont retiendra le rôle historique joué dans la diversification des sources d'énergie au Cameroun, grâce au développement heureux du champ gazier de Logbaba-Ndog-Passi, dans la région du Littoral.

Le déficit énergétique est un obstacle au développement de l'économie camerounaise.

Du coup, la production gazière nationale a pris un gros coup d'accélérateur, atteignant des quantités astronomiques au premier trimestre 2014 (4343,4 millions de pieds cubes), comparé à la production de l'année dernière sur la même période (93,4 millions de pieds cubes). La disponibilité de ce combustible réputé propre contribue d'ailleurs à une amélioration des performances dans le secteur de l'électricité, dans la mesure où l'unique centrale à gaz du pays affiche désormais des rendements plus intéressants que d'habitude.

Que dire des retombées économiques ? Eh bien, elles sont nombreuses. Au-delà de la stabilisation de la production des entreprises qui utilisent désormais le gaz naturel, s'affranchissant ainsi des nombreuses coupures d'électricité ; des ressources financières engrangées par l'Etat à travers la Société nationale des hydrocarbures (SNH) ; et la bonne santé des sociétés gazières installées sur le territoire camerounais ; le secteur gazier au Cameroun est en passe de devenir une véritable filière.

Une filière dont les maillons essentiels seront certainement l'usine de liquéfaction du gaz naturel d'une capacité de 3,5 millions de tonnes métriques, dont la construction est annoncée dans la ville de Kribi, dans le Sud ; et la probable création de stations-services spécialisées dans la distribution du gaz (pourquoi pas ?), comme le rêvent désormais la SNH et la société française Perenco, qui viennent d'achever les essais sur les premières voitures fonctionnant au gaz naturel au Cameroun.

Brice R. Mbodiam

La production du gaz explose en 2014 et atteint 4343 millions de pieds cubes sur quatre mois

A l'issue d'une session de son Conseil d'administration tenue le 3 juin 2014 à Yaoundé, la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) a annoncé que la production de gaz naturel au Cameroun a connu une augmentation substantielle. En effet, apprend-on dans un communiqué publié par l'entreprise pétrolière publique, « *assurée à partir des champs gaziers de Logbaba et Sanaga Sud, elle s'est établie à 4343,4 millions de pieds cubes sur les quatre premiers mois de l'année 2014, contre 93,4 millions de pieds cubes pour la même période en 2013* ».

Selon la SNH, cette « *hausse exponentielle est principalement due à l'accroissement de la consommation des industries de Douala, dont vingt ont converti leurs brûleurs de fuel au gaz* ». Cette consommation industrielle devrait augmenter dans les prochains mois, avec la mise en service annoncée pour le mois d'août, de la cimenterie du milliardaire nigérian Aliko Dangote à Douala.

En effet, la société Gaz du Cameroun, filiale de Victoria Oil & Gas a annoncé le 8 décembre 2013, avoir signé des accords avec certaines entreprises, dont Dangote Cement, qui, avait-on appris, nécessitera à partir du 2ème trimestre 2014, de 0,4 à 0,5 MMSCF de gaz thermal par jour. Au demeurant, révèle la SNH, la plus grosse quantité du gaz produit au Cameroun entre janvier et avril 2014, a été fournie à la centrale à gaz de Kribi.

Le président Biya inaugure la première unité de traitement du gaz naturel à Douala

« *L'énergie est la reine de la bataille du développement et du progrès. Et cette bataille, nous allons la gagner* », a promis le président Paul Biya le 15 novembre 2013 à Douala, juste avant de couper le ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de l'unité de traitement de gaz naturel de Logbaba-Ndog-Passi, que le ministre de l'Energie, Basile Atangana Kouna, a présenté comme étant une grande première en Afrique subsaharienne.

Tout en remerciant les responsables de la société Rodeo Development, dont il a apprécié « *à leur juste valeur les investissements réalisés dans le champ gazier de Ndog-Passi* », le chef de l'Etat camerounais a indiqué que ce projet aura des « *effets positifs au plan économique, technologique et social, pour les populations et les entreprises de la ville de Douala* ».

L'unité de traitement de gaz naturel de Logbaba-Ndog-Passi est le fruit d'un partenariat public-privé, notamment entre la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et l'entreprise Rodeo Development, filiale de la Britannique Victoria Oil & Gas. Depuis le mois de janvier 2012, à travers un pipeline long de 16 km, l'unité de traitement du gaz naturel de Logbaba livre son combustible à 18 entreprises industrielles dans la capitale économique du Cameroun. Investissement d'un montant total d'environ 50 milliards de francs CFA, cette unité, qui a généré 100

emplois directs, revendique une capacité de production journalière d'environ 1,4 million de mètres cubes. Les responsables de Rodeo Development envisagent d'ailleurs de forer de nouveaux puits dès 2014, et accroître ainsi sa production, comptant sur des réserves actuellement estimées à 11 milliards de mètres cubes de gaz.

200 milliards de pieds cubes de gaz naturel découverts au Cameroun

L'administrateur directeur général de la Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun (SNH), Adolphe Moudiki, et le président d'Addax Petroleum Corporation, (Addax Petroleum), Yi Zhang, ont annoncé le 24 septembre 2012 la découverte sur le territoire camerounais de 20 millions de barils d'huile et 200 milliards de pieds cubes de gaz naturel (5,66 milliards de mètres cubes).

La découverte a été faite à la suite du forage en offshore du puits d'exploration Padouk-1X, dans le bloc Iroko, dans le bassin du Rio del Rey, par Addax Petroleum, une filiale à 100% du groupe chinois Sinopec. Cette filiale détient l'autorisation exclusive de recherche sur le bloc Iroko, grâce au permis d'exploration Ngosso sur la concession Mokoko Abana, située dans le bassin du Rio del Rey, un bassin qui assure déjà une production moyenne de 16 000 barils par jour.

Le puits Padouk-1X, dont le forage avait démarré le 10 juillet 2012, avait atteint la profondeur totale de 2616 mètres avant d'être suspendu en septembre 2012. Il a révélé des hydrocarbures dans six réservoirs, dont 38,6 m TVD de hauteur nette d'huile et 65,1 m TVD de hauteur nette de gaz, indique Addax Petroleum. « *Les réserves récupérables (cas médian) sont estimées à 20 millions de barils d'huile et 200 milliards de pieds cubes de gaz. Ces estimations de volumes récupérables n'incluent pas les réserves additionnelles qui seraient mises en évidence pendant la phase d'appréciation prévue en 2013* », avait précisé le communiqué conjoint le la SNH et d'Addax petroleum.

« *Addax Petroleum et la SNH restent déterminées à apporter leur contribution à la valorisation de la ressource pétrolière au Cameroun. Cette découverte vient supporter notre stratégie de freiner le déclin de la production observé dans le champ mature de Mokoko Abana, et favoriser une augmentation à long terme de la production, en lançant un important programme d'optimisation de la production dans les champs existants, mais également un programme ambitieux d'exploration et d'appréciation* », avaient commenté Adolphe Moudiki et Yi Zhang.

Beaugas-Orain Djoyum

Une usine de liquéfaction du gaz naturel en gestation dans la ville de Kribi

3,5 millions de tonnes métriques. C'est la quantité de gaz naturel liquéfié que la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et son partenaire français, l'entreprise GDF Suez, envisagent de produire chaque année au Cameroun, dans le cadre du projet LNG que pilotent les deux entreprises pétrolières depuis 2008.

Ce projet, apprend-on, s'articule autour de la construction, dans la cité balnéaire de Kribi, dans la région du Sud du pays, d'une usine de liquéfaction de gaz, ainsi que d'un gazoduc sous-marin. Le projet sera réalisé dans la localité de Mboro, qui abrite déjà le port en eau profonde de Kribi en cours de construction.

Pour ce faire, un site de 470 hectares a été mis à disposition par l'Etat, et les deux partenaires qui conduisent le projet ont conclu, au mois de mai 2011, les études de pré-FEED. Par ailleurs, apprend-on, plusieurs pré-accords commerciaux ont déjà été signés dans le cadre de ce projet, et des négociations se poursuivent dans le même sens avec d'autres partenaires potentiels.

Victoria Oil & Gas veut produire du gaz naturel comprimé au Cameroun

Victoria Oil and Gas Plc (VOG), compagnie britannique d'exploration et de production fournissant du gaz thermique à partir du projet gazier de Logbaba-Ndog-Passi, dans la région du Littoral du Cameroun, projette de produire prochainement du gaz naturel comprimé.

En effet, le 4 avril 2014, ce pétro-gazier a annoncé avoir entamé, dans ce sens, « *des discussions avec des partenaires stratégiques et financiers pour réaliser ce projet début 2015* » à Douala, la capitale économique du Cameroun, que le groupe pétrolier britannique considère comme un important marché.

Cette annonce survient à un moment où Gaz du Cameroun (GDC), filiale de Victoria Oil and Gas, a réuni toutes les conditions pour entamer les travaux de la construction d'un kilomètre de gazoduc sous le fleuve Wouri, pour atteindre la zone industrielle de Bonaberi, où la compagnie compte desservir en gaz d'importantes entreprises. « *La planification préliminaire est achevée et le certificat de conformité environnemental délivré par le Ministère en charge de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable est sortie* », indique Victoria Oil and Gas Plc.

Les travaux préparatoires et le sondage du sol ont commencé, a-t-elle précisé, ajoutant que le forage a débuté au mois de mai 2014, et s'est achevé au bout de 40 jours. Déjà, GDC a identifié une clientèle d'envergure et a signé, de façon anticipée, un contrat de fourniture de 1,03 MMSCFD dont 0,83 MMSCFD près de la zone d'atterrissage du gazoduc.

Victoria Oil & Gas se prévaut d'une trésorerie solide pour se maintenir sur le marché gazier

Victoria Oil & Gas Plc, compagnie d'exploration et de production de gaz et de pétrole qui développe le projet gazier de Logbaba-Ndog-Passi se prévaut d'une « trésorerie positive », suite à l'achèvement de l'installation de centrales à gaz sur quatre sites à sa clientèle au Cameroun.

Via Gaz du Cameroun SA (GDC), sa filiale à 100%, Victoria Oil & Gas détient un solide portefeuille de contrats dans le domaine du gaz naturel dans le pays. Elle a, entre autres, les contrats avec AES-Sonel, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays, la cimenterie du milliardaire nigérian Aliko Dangote, qui entrera en production à partir du mois d'août 2014, et la Société Camerounaise de Verreries (Socaver), l'usine de fabrication de bouteilles de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), filiale locale du brasseur français Castel.

Selon Kevin Foo, PDG de Victoria Oil & Gas, Douala, la capitale économique du Cameroun, est un « *grand marché* » de fourniture de gaz naturel pour la production d'électricité, en raison d'une énorme baisse de l'offre sur ce marché. A présent, Victoria Oil & Gas Plc dispose, souligne-t-il, d'une solide trésorerie et a préservé des liquidités pour étendre son pipeline et forer davantage de puits d'exploration en juin 2015.

La SNH et Perenco ont achevé les essais sur les premières voitures au gaz naturel

La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et la société pétrolière française Perenco, viennent de boucler les essais sur les premières voitures fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC) au Cameroun, ont annoncé les deux entreprises dans un communiqué publié le 14 mai 2014. Ces essais « *concluants* », apprend-on, ont été réalisés au mois d'avril 2014 sur le site de Bipaga 1, situé à 12 km de la ville de Kribi, dans la région du Sud.

Selon l'association SNH-Perenco, les essais ont « *été effectués sur plusieurs types de véhicules, dont trois berlines et un minibus de transport* ». Des essais sur un échantillon plus large sont prochainement prévus dans la ville de Kribi, « *à condition que les procédés utilisés, soumis au Ministère des transports, soient validés par le gouvernement camerounais* », soulignent les deux entreprises. L'autonomie de fonctionnement des véhicules au gaz naturel comprimé sur l'échantillon ainsi testé, expliquent les experts de la SNH et de Perenco, « *est de 150 km, mais ils marchent ensuite automatiquement à l'essence ordinaire, si le parcours est plus long* ».

A en croire la SNH et Perenco, l'objectif visé par ce projet de promotion de l'utilisation du gaz naturel en lieu et place de l'essence, est de susciter l'intérêt des investisseurs pour cette technologie déjà répandue dans plusieurs pays africains producteurs de gaz naturel. Ce d'autant que le prix du gaz comprimé est « *généralement moindre que celui de l'essence ordinaire* », de même que cette source d'énergie est moins polluante.

Pour rappel, la SNH est le bras armé de l'Etat camerounais en matière d'exploitation pétrolière. Perenco est, quant à elle, la plus grande productrice de pétrole au Cameroun (45 000 barils par jour) depuis le rachat des actifs de Total Exploration il y a quelques années.

La SNH et Euroil approvisionneront en gaz l'usine d'engrais chimiques de Ferrostaal à Limbé

Le directeur général de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), Adolphe Moudiki, le PDG de l'entreprise allemande Ferrostaal GmH, Klaus Leske, et le président d'Euroil, Chief Tabetando, ont signé en mai 2013 à Yaoundé, la capitale camerounaise, un pré-accord commercial portant sur l'approvisionnement en gaz naturel de la future usine de production d'engrais chimiques que l'Allemande Ferrostaal envisage de construire dans la ville de Limbé, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun.

Cet accord, apprend-on, fixe le prix du produit qui sera arrimé sur celui de l'urée sur le marché international, de même que la durée des approvisionnements qui, apprend-on, vont désormais porter sur une période de plus de dix ans, du fait de la récente découverte d'un nouveau champ gazier à Etinde.

Le projet de production d'engrais chimiques à Limbé devrait nécessiter un investissement de 1250 milliards de francs CFA, apprend-on, pour une production annuelle de 600 000 tonnes d'ammoniac et 500 000 tonnes d'urée destinées au marché local et à l'exportation.

Montée en puissance de la production de la centrale à gaz de Kribi

Selon la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), la consommation de la centrale à gaz de Kribi, au 30 avril 2014, a connu une augmentation de 61% par rapport à la même période en 2013. Aussi, indique la SNH, qui fourni le combustible à cette infrastructure énergétique gérée par KPDC, une filiale d'AES Sonel, la production de cette centrale a-t-elle atteint 163 MW au mois d'avril 2014, ce qui correspond à 76% de sa capacité installée. Au regard de ces performances, cette infrastructure ne produit pas encore les 216 MW d'électricité annoncés depuis sa mise en service en mai 2013, et de nouveau promis dans un communiqué rendu public par l'opérateur du secteur de l'électricité le 3 janvier 2014. « *La centrale de Kribi, après quelques incidents, pourra débiter 16 MW supplémentaires dès demain* (4 janvier 2014, ndlr), *portant la capacité actuelle à plus de 200 MW, et les 16 MW restants seront disponibles à partir de la mi-février 2014* », avait indiqué le Directeur général d'AES Sonel, Jean David Bilé.

Au demeurant, même si elle n'a pas encore atteint le seuil escompté, la production de la centrale à gaz de Kribi a progressé de 45 MW depuis janvier 2014. En effet, l'on se rappelle que dans un rapport de mission du « *Comité de suivi et d'évaluation des grands projets structurants par le Ministère des finances* » daté du 15 janvier 2014, ledit comité avait révélé que « *du 18 mai 2013, date de sa mise en service commerciale, au 19 décembre 2013, la puissance moyenne maximale injectée dans le réseau par la centrale (à gaz de Kribi) n'a jamais été au-delà de 118 MW* ».

A KPDC, l'entreprise qui gère la centrale, avait noté le rapport susmentionné, l'on avait expliqué ce déficit de production quasi permanent par le fait que « *la quantité d'énergie produite est fonction de la demande exprimée par AES Sonel avec qui KPDC dispose d'un contrat d'achat d'énergie* ». Cette demande, avait appris l'agence Ecofin de bonnes sources, s'est même quelques fois limitée à « 30% » de la capacité installée de la centrale, soit environ 67 MW sur les 216 MW attendus.

ANDRÉ FOTSO DU GICAM : « *LA MISE EN SERVICE DE NOUVELLES SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES APPORTE AUX ENTREPRISES UNE ALTERNATIVE HEUREUSE* »

IC : Ces derniers mois, nombre d'entreprises camerounaises ont opéré une mutation de l'énergie électrique vers le gaz naturel. Ce combustible constitue-t-il une solution durable face au déficit énergétique que connaît le pays ? Si oui, quelles opportunités charrie l'utilisation du gaz naturel ?

AF : La mise en service de nouvelles solutions énergétiques apporte aux entreprises industrielles une alternative heureuse. Mais, comme nous aimons à le souligner, le gaz ne saurait constituer une panacée. Il soulage mais ne peut combler tous les besoins. En matière d'énergie, la clé, pour l'instant, est dans la combinaison de toutes les sources. Mais au regard du déficit actuel de notre pays, l'hydroélectricité restera la solution idéale car elle est la moins onéreuse.

Camair-Co : l'étoile pâle en quête de lumière

« L'étoile du Cameroun » ne brille plus. Ou si. Elle a brillé ce mois de juin 2014. Par des scandales, révélations et rebondissements dont le plus significatif a été le débarquement, neuf mois après son installation, de son directeur général, Frédéric Mbotto Edimo, remplacé par Jean Paul Nana Sandjo le 20 juin.

Le bilan de Camair-Co, la compagnie aérienne nationale, est loin de briller quatre ans après le lancement de ses activités. Une dette colossale, un défilé de dirigeants à la tête de l'entreprise qui a pour slogan « l'étoile du Cameroun », alors que le dernier changement de DG donnait des signes d'espoir au gouvernement. « *Entre octobre 2012 et décembre 2012, la Camair-Co avait transporté 77 951 personnes. Entre octobre 2013 et décembre 2013, nous avons transporté 89 857 passagers soit une variation de 11 906 passagers en valeur absolue* », déclarait avec fierté Frédéric Mbotto Edimo aux médias en février 2014. Signe de fierté ? Motif de satisfaction ? Non,

de l'avis du ministre des Transports, Robert Nkili, qui pense qu'il ne sert à rien de remplir des passagers dans un Boeing 737 pour des vols domestiques. Ce n'est pas rentable au vu des charges y afférentes. Car, la réalité, dit-il, c'est qu'il y a des vols à destination de Paris avec 40 ou 50 personnes à bord. Réplique qui cache un profond malaise au sein de l'entreprise.

Tensions ouvertes entre le DG sortant et le président du conseil d'administration, Edouard Akame Mfoumou, flotte insuffisante (trois aéronefs seulement), problème de surfacturation réelle ou supposée des avions chinois à acquérir dans un avenir proche par le Ministère des transports, multiplication des directeurs généraux à la tête de la jeune compagnie, dette insoutenable, confiscation d'un aéronef de la compagnie à Paris, multiplicité des problèmes techniques des Boeings, les obstacles et difficultés qui ont fait parler d'eux ce mois de juin 2014 sont nombreux.

A l'Assemblée nationale du Cameroun, le 27 juin dernier, Robert Nkili, presque obligé par les députés curieux de savoir ce qui fait problème à Camair-Co, a donné quelques explications. S'appuyant principalement sur les chiffres de 2013, le ministre a expliqué que la compagnie, pour ses bureaux, réglait un loyer annuel d'environ 288 millions de francs CFA, dont environ 210 millions FCFA pour son siège à Douala. Pourtant, elle dispose de son ancien siège situé dans la même ville, qui ne lui reviendrait qu'à 17 millions FCFA. Les contrats de location des deux Boeings atteignent 4,35 milliards FCFA par an. Les contrats de maintenance sont également faramineux (environ 4,3 milliards FCFA), car d'après le ministre, on pourrait réaliser des économies de 500 millions FCFA. Idem pour les contrats de location.

Les charges d'exploitation, parmi lesquelles les différentes taxes aéroportuaires, le carburant, et l'hébergement de l'équipage en transit, coûtent 3,5 milliards FCFA. Les salaires des employés s'élèvent à plus de 3,8 milliards FCFA. Pourtant, les recettes de Camair-Co n'atteignent que deux milliards FCFA. Conséquence, Camair-Co vit des subventions et fonds pourvus par l'Etat.

Des solutions ont été proposées au nouveau directeur général Nana Sandjo pour remonter la pente.

Des solutions ont été proposées au nouveau directeur général Nana Sandjo pour remonter la pente. Parmi ces solutions, la révision des contrats, la définition d'un business plan et la réduction des charges pour éviter un surendettement. Des défis titanesques se pointent en tout cas à l'horizon.

Au-delà de tous ces problèmes, nous avons choisi de revisiter les différents directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de Camair-Co, les problèmes qu'ils ont connus et leurs principales actions. Ils sont au total cinq depuis la création de Camair-Co en 2006.

Beaugas-Orain Djoyum

Gilbert Mitonneau : il décolle plus vite que Camair-Co

(30 décembre 2008 – fin mars 2009) - Le tout premier DG, le Français Gilbert Mitonneau, flairant les divergences profondes avec les membres du conseil d'administration et certains ministres, a préféré démissionner avant le lancement de la compagnie.

Nommé par un décret présidentiel le 30 décembre 2008 (sur proposition de Lion Aviation Group, partenaire du gouvernement camerounais), il arrive au Cameroun et démissionne même avant le décollage de la compagnie. Il avait flairé les problèmes. Prévisible. Dans une de ses chroniques intitulée « Lucifer » et publiée en novembre 2006 dans le magazine spécialisé en aéronautique Aeromed, il écrit : « *J'ai toujours imaginé qu'un jour les deux moteurs de mon avion pourraient s'arrêter. Il est obligatoire de tenir compte de la panne de l'une de ces deux sources d'énergie. Pourquoi ne pas penser une seconde que ces deux moteurs pourraient se mettre en grève simultanément ? Alors, généralement, j'envisageais dès mon arrivée à l'altitude de croisière ce que devrait être ma conduite en cas de perte totale de nos moyens de propulsion. Où se trouvait la plaine la plus appropriée ? Quel était l'état de la mer sous nos pieds ?* » Peut-être avait-il imaginé quelque chose de similaire à Camair-Co avant de jeter l'éponge. A l'observation de l'évolution de Camair-Co, certains disent que le pilote d'essai expérimental à Airbus avait bien fait de partir.

Gilbert Mitonneau avait pourtant des ambitions, au lendemain de sa nomination au poste de directeur général de la toute nouvelle compagnie de transport aérien Camair-Co. « *Ma fierté et ma mission seront de faire de cette compagnie aérienne un modèle* », affirmait-il. Pour lui, Camair-Co devait être la « *lumière africaine dont chacun sera fier dans la région et sur les territoires étrangers* ». Les causes de sa démission : ses incompréhensions et divergences avec le PCA d'alors, Philemon Yang. « *A sa demande, j'ai tenté de lui expliquer que pour démarrer une compagnie aérienne, il fallait en premier s'assurer que l'on disposerait des avions les plus avantageux. J'ai tenté de lui expliquer ce qu'étaient les critères économiques et financiers qui devaient guider ma démarche. Mais déjà, il ne m'écoutait plus, il avait décroché sur ces aspects trop techniques pour lui. Une seule chose l'intéressait : m'adjoindre des personnes de son bord, me dicter mon travail. (…) Ce délai fut mis à profit pour obtenir plus de détails sur le fonctionnement de l'ancienne Camair : j'ai découvert que les anciens dirigeants avaient loué leurs derniers avions à un tarif plus de deux fois supérieur au prix du marché. Ceci m'a ouvert les yeux sur le niveau de corruption auquel s'étaient accoutumés les gestionnaires successifs. D'autres informations corroboraient largement mes suppositions* », nous avait-il alors confié. Las, il jette l'éponge et remet sa démission à Louis-Paul Motazé, ministre en charge de l'Economie, qui à l'époque, pilote le projet.

Gilbert Mitonneau avait pourtant des ambitions, au lendemain de sa nomination au poste de directeur général de la toute nouvelle compagnie de transport aérien Camair-Co.

B-O.D.

Alex Van Elk : le Hollandais dans un ciel tumultueux

(4 février 2010 – 3 janvier 2013) – C'est Alex Van Elk qui a eu la lourde mission de préparer le lancement de Camair-Co, qui interviendra le 28 avril 2011. Il va essuyer de nombreuses attaques des syndicats.

C'est le DG qui a totalisé le plus long bail à la tête de la Camair-Co. Quelques mois avant son départ du Cameroun, Alex Van Elk affirmait que les médias ont tout écrit sur son compte et même le pire. Entre dénonciations des syndicats sur les salaires des expatriés qu'ils trouvaient faramineux et des accusations parfois infondées sur son train de vie dit princier, Alex Van Elk essuyait les attaques quand le besoin se faisait ressentir. « *Je ne dépense rien qui va au-delà de ce qui est signé dans mon contrat* », se défendait-il parfois. Nommé le 4 février 2010, le Hollandais sera chargé de préparer le lancement de Camair-Co. C'est donc lui qui s'occupera des premiers recrutements et de la signature des premiers contrats de la compagnie avec ses partenaires principaux.

Ancien DG de la compagnie aérienne nigériane Arik Air et ancien directeur des Aéroports du Nigeria, il est nommé par Paul Biya en même temps que le directeur des opérations de Camair-Co, en la personne de Gustav Baldauf, ex vice-président chargé des opérations de vols du groupe Austrian Airlines. Celui-ci démissionnera avant le lancement de la compagnie. Ces nominations sont le fruit de l'appel d'offres international lancé par le nouveau partenaire stratégique allemand de la Camair-co, Lufthansa Consulting Group, le 10 novembre 2009. C'est désormais le ministre des Finances, Essimi Menye, qui pilote ce dossier.

ATTAQUÉ PAR DES SYNDICATS

Les problèmes du DG commencent lorsque le Syndicat des employés du transport aérien du Cameroun engage une campagne médiatique avec pour objectif de le faire partir. Une plainte est d'ailleurs portée devant le tribunal de Grande instance du Wouri, à Douala, contre le directeur général.

Les problèmes du DG commencent lorsque le Syndicat des employés du transport aérien du Cameroun engage une campagne médiatique avec pour objectif de le faire partir.

Selon le document déposé devant la juridiction sus évoquée par maître Kengoum Célestin, avocat au barreau du Cameroun, le Néerlandais Alex Van Elk, qui préside aux destinées de Camair-Co, est accusé de « *détournements de deniers publics* » et de « *non-respect du code des marchés en vigueur* » au Cameroun. Autant de récriminations contenues dans un rapport publié en juin 2012 par le cabinet d'experts comptables Okala and Partners, en sa qualité de commissaire aux comptes de cette compagnie aérienne nationale. Rapport évidemment contesté par la direction générale. « *Pour un rapport comme celui-là, l'expert doit entendre le DG avant de conclure son audit. Ce qui n'a pas encore été fait* », se défend le DG. Ce rapport révèle par ailleurs que l'entreprise ne vit que grâce aux perfusions financières du gouvernement, et devrait atteindre à peine 50% de ses objectifs de l'année 2012. Le ministre des Transports, Robert Nkili, affirmait à ce moment que l'ensemble de la subvention accordée jusqu'ici à Camair-Co par l'Etat s'élevait à 30 milliards FCFA, alors que les dépenses de l'entreprise culminent à 45 milliards FCFA.

Le syndicat dirigé par Eyango Jong accusait le DG de Camair-Co de s'être octroyé « *des avantages financiers non prévus dans son contrat de travail* ». Par exemple, il est concrètement reproché au DG d'avoir préféré un logement dans un hôtel aux frais de l'entreprisse au détriment d'un logement de fonction existant ; de faire payer à la compagnie ses frais de restauration et de blanchisserie, le tout pour un montant mensuel de 2,5 millions FCFA. De plus, apprend-on encore, Alex Van Elk aurait « *perçu un salaire mensuel de 18 millions FCFA, alors que son contrat ne prévoit que 11,3 millions FCFA* ».

Toutes des accusations que réfute le DG. « *Je ne perçois pas un centime de plus que ce qui est prévu dans mon contrat* », se défend-il. Côté finances, l'entreprise est dans le rouge, avec 14 milliards FCFA de pertes sur l'exercice 2011-2012. L'image de la défunte Camair y est aussi pour quelque chose. En décembre 2012, il reconnaît lui-même que la compagnie éprouve des difficultés à décoller. Camair-Co a enregistré 250 000 passagers en 2012 alors que l'objectif était fixé à 400 000. Il prévoit que l'équilibre sera atteint en 2014. Mais il ne le fera pas, car le PCA, Philemon Yang, ne renouvelle pas son bail de deux ans à la tête de la compagnie. Un appel d'offres international pour le poste de DG est lancé et la nomination le 3 janvier de Boertien Matthijs Johannes, ancien directeur des opérations de Camair-Co démissionnaire, marque la fin de son séjour au Cameroun.

B-O.D.

Matthijs Johannes Boertien : stoppé en plein vol

(3 janvier 2013 – 11 septembre 2013) – Le Néerlandais avait élaboré ce qu'il avait appelé « *la vision de Camair-Co* » sur la période 2013-2018. Il n'ira pas jusqu'au bout de celle-ci.

Le Néerlandais Matthijs Johannes Boertien vient remplacer son compatriote Alex van Elk, dont le mandat, arrivé à expiration en juillet 2012, n'a pas été renouvelé. Matthijs Johannes Boertien est donc nommé le 3 janvier 2013. Il connaît la maison pour avoir été directeur d'exploitation de Camair-Co, avant de démissionner de ses fonctions en juillet 2012.

L'arrivée de cet autre Néerlandais à la tête de la compagnie nationale camerounaise de transport aérien ne sera pas appréciée des employés, qui projettent de manifester leur mécontentement face à ce choix du gouvernement, Matthijs Johannes Boertien n'ayant pas déjà été très apprécié du temps où il était le directeur d'exploitation de Camair-Co. Sa nomination intervient dans un contexte marqué par un malaise général au sein de la compagnie. Peut-être que c'est ce qui expliquera plus tard le vol de son ordinateur portable, qui comprenait le business plan qu'il avait monté.

En tout cas, il aurait reçu une

feuille de route conçue par un comité interministériel, sorte de boussole devant permettre à l'ancien directeur d'exploitation de la compagnie aérienne nationale camerounaise de conduire Camair-Co vers de meilleurs rivages. Mais Matthijs Johannes Boertien avait déjà préparé ce qu'il avait appelé « *la vision de Camair-Co* » sur la période 2013-2018.
Il envisagea certaines réformes à la Camair-Co. « *La mauvaise relation avec les fournisseurs et partenaires est à l'origine du service approximatif qui était celui de Camair-Co toute l'année dernière : on n'était pas sûr d'avoir les repas à bord, que l'avion partirait à l'heure... Il y a eu beaucoup de retards de vols. A peine 20% de nos vols étaient à l'heure. Mais depuis dix jours, nous sommes remontés à près de 90% des vols qui partent à l'heure* », confiait le DG de Camair-Co à *Mutations*.

L'arrivée de cet autre Néerlandais à la tête de la compagnie nationale camerounaise de transport aérien ne sera pas appréciée des employés, qui projettent de manifester leur mécontentement face à ce choix du gouvernement.

Aussi, sous sa direction, Camair-Co a annoncé en septembre 2013 que « *la Direction commerciale et marketing de Camair-Co vient de conclure un accord bilatéral IATA de distribution avec Hahn Air, compagnie allemande qui dispose d'une plateforme mondiale - la toute première de l'industrie du voyage en matière de billetterie électronique - permettant de connecter près de 100 000 agences de voyages dans le monde* ». Les derniers tests de connexion à cette nouvelle plateforme, qui va permettre de mieux vendre la destination Cameroun, apprend-on, ont été couronnés de succès, indique l'entreprise.

Fin de parcours pour celui qui envisageait la création de 1000 nouveaux emplois à l'horizon 2018, dont environ 250 pilotes (contre 50 pilotes seulement actuellement) et des centaines d'autres personnels naviguant et administratif, pour l'exploitation d'une flotte qu'il comptait porter à 26 avions, contre trois actuellement.

Mais, très vite les employés locaux de la compagnie lui reprochent ses choix managériaux et le recrutement des étrangers. Notamment celui du directeur commercial et marketing, le Français Christian Perchat, qui sera presque obligé de démissionner quelques temps après. Les tensions vont conduire le conseil d'administration à le remplacer.
Fin de parcours pour celui qui envisageait la création de 1000 nouveaux emplois à l'horizon 2018, dont environ 250 pilotes (contre 50 pilotes seulement actuellement) et des centaines d'autres personnels naviguant et administratif, pour l'exploitation d'une flotte qu'il comptait porter à 26 avions, contre trois actuellement. Il avait aussi prévu de nombreux recrutements dans le cadre du lancement de l'activité de fret, pour laquelle il comptait s'associer à European Cargo Services (ECS). Il rêvait enfin du montage d'une unité de maintenance des aéronefs à Douala. Le tout devant être financé par des prêts bancaires. Hélas, un conseil d'administration de la compagnie aérienne nationale camerounaise, tenu le 11 septembre 2013 dans la capitale, désigne Frédéric Mbotto Edimo au poste de directeur général.

B-O. D. et BRM

Frédéric Mbotto Edimo : premier DG camerounais de Camair-Co

(11 septembre 2013 – 20 juin 2014) – Les tensions entre le président du conseil d'administration et lui ont eu raison de son poste à la tête de la compagnie aérienne nationale.

Un conseil d'administration de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), la compagnie aérienne nationale camerounaise, tenu le 11 septembre 2013 dans la capitale camerounaise, a désigné Frédéric Mbotto Edimo au poste de directeur général de cette compagnie aérienne en remplacement de Matthijs Johannes Boertien, arrivé à la tête de la compagnie le 3 janvier 2013. Frédéric Mbotto Edimo est nommé en même temps qu'Edouard Akame Mfoumou au poste de PCA de Camair-Co, en remplacement de Philemon Yang.
Avant sa nomination, Frédéric Mbotto Edimo occupait depuis juin 2013 seulement le poste de directeur général adjoint de Camair-Co. Il devient ainsi le quatrième DG de cette compagnie aérienne créée en 2006, mais opérationnelle depuis 2011 seulement, après le Français Gilbert Mitonneau, et les Néerlandais Alex Van Elk et Johannes Matthijs Boertien.

Frédéric Mbotto Edimo hérite d'une compagnie qui rencontre d'énormes difficultés.

Frédéric Mbotto Edimo hérite d'une compagnie qui rencontre d'énormes difficultés. En plus des grincements de dents récurrents des employés, un rapport du cabinet Okala Ahanda daté de juin 2012, révèle que l'entreprise ne vit que grâce aux perfusions financières du gouvernement, qui avaient été évaluées par le ministre des Transports, Robert Nkili, à 30 milliards de francs CFA en 2012, alors que, avait-il souligné, les dépenses actuelles de l'entreprise culminent à 45 milliards FCFA.

RÉDUCTION DES CHARGES

En plus d'une exploitation déficitaire, avait indiqué le ministre Nkili, qui avait au passage relevé qu'il n'était pas client de Camair-Co, la compagnie aérienne nationale camerounaise croule sous le poids d'une dette jugée « abyssale ». Environ 10 milliards de francs CFA, à partager entre l'Autorité aéronautique et des prestataires.
Une fois en poste, son premier acte vise la réduction des charges. Il lance un appel d'offres pour le recrutement d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage industriel, afin que celle-ci s'occupe de l'entretien des locaux de la direction générale de cette compagnie aérienne au quartier Bonanjo à Douala. Preuve que la direction générale de Camair-Co va bientôt déménager, pour occuper ses propres locaux.

Dès sa nomination au poste de DG, il met en place, au sein de la compagnie aérienne nationale, un « comité de redressement » de l'entreprise.

En effet, depuis le vol inaugural de cette compagnie aérienne le 28 mars 2011, les différents DG de Camair-Co avaient choisi de laisser ces locaux à l'abandon, préférant louer des bureaux dans la capitale économique du Cameroun.
Dès sa nomination au poste de DG, il met en place, au sein de la compagnie aérienne nationale, un « comité de redressement » de l'entreprise. De même, il toilette l'organigramme. Il engage des réformes au sein de la compagnie. « *Voyez-vous, le génie est en nous et lorsque nous l'exploiterons tout ira bien. En 2012, le DJA, notre porte-étendard, partait de Paris avec 10 à 20 passagers. Pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 2013, le même avion sur la même ligne était plein* », déclarait-il en février dernier à nos confrères de *Notre Afrik*. Seulement, deux « génies » dans un bateau, cela peut soit être bénéfique, soit désastreux. Très vite donc, des divergences naissent entre le DG et son PCA. Celui-ci multipliant des réunions et séances du conseil d'administration. « *Malheureusement, c'était déjà très loin* (les tensions entre DG et PCA, ndlr) », confesse le ministre des Transports, Robert Nkili, qui n'a pas pu arbitrer leur différend. « *C'était des invectives. Malheureusement aussi, il y a eu une succession de faits. L'avion a résonné à Paris. On coupe l'essence par-ci, on ne veut plus donner de l'essence par-là, on vous coupe le service aérien et tout le reste. On est endommagé par un camion qui fait une fausse manœuvre et qui va cogner l'aile de l'avion.* » L'ambiance étant morose au sein de la compagnie, un conseil d'administration va se tenir le 20 juin 2014 pour désigner Jean Paul Nana Sandjo au poste de DG de Camair-Co.

B-O. D.

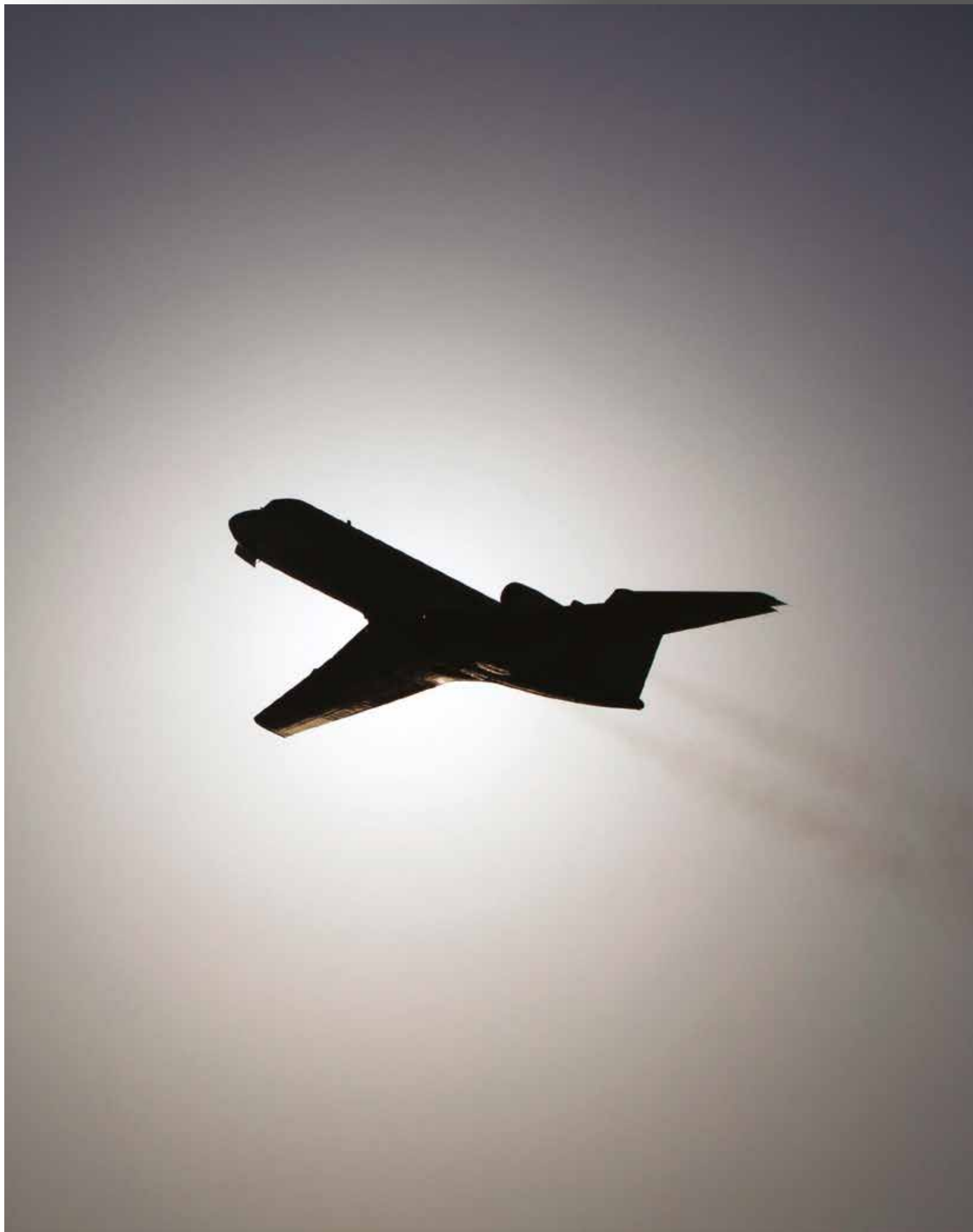

Jean Paul Nana Sandjo : un ciel nuageux en face

(Depuis le 20 juin 2014) – Le nouveau DG de Camair-Co doit relever de nombreux défis pour faire redécoller la compagnie. Les challenges sont autant nombreux que les obstacles.

Rédiger un nouveau business plan, lutter contre l'endettement qui permettra à l'entreprise de réaliser sa restructuration, réviser les contrats onéreux avec les prestataires principaux de la compagnie, privilégier les vols domestiques et régionaux aux longs courriers, et surtout savoir gérer en toutes circonstances les relations avec le PCA, Edouard Akame Mfoumou, qui a déjà fait sauter deux directeurs généraux : le séjour à la tête de Camair-Co de Jean Paul Nana Sandjo, nommé le 20 juin dernier, ne sera pas de tout repos. Le maire de Bazou, dans le département du Ndé (région de l'Ouest), vient remplacer Frédéric Mbotto Edimo éjecté au terme de ce conseil d'administration extraordinaire présidé par Edouard Akame Mfoumou, le PCA, assisté de Robert Nkili, le ministre des Transports.

De sources concordantes, l'ancien directeur de Camair-Co ne s'entendait plus avec les méthodes de fonctionnement du PCA, notamment son omniprésence au sein de la société à travers les multiples conseils d'administration qu'il tenait chaque mois.

D'après le journal *Mutations*, c'est également Akame Mfoumou qui, aux premières heures de sa nomination au poste de PCA de Camair-Co le 11 septembre 2013, avait demandé et obtenu la démission de Matthijs Johannes Boertien, le DG précédant.

Le séjour à la tête de Camair-Co de Jean Paul Nana Sandjo, nommé le 20 juin dernier, ne sera pas de tout repos.

Nana Sandjo est donc le cinquième DG d'une compagnie qui a débuté ses activités seulement en 2011. Selon les termes du ministre des Transports, Robert Nkili, Jean Paul Nana Sandjo est « *un vieux briscard du milieu* », qui opère dans les locations et réparations d'avions. « *Il faut que cessent les invectives à travers la presse* », « *Evitez les vols de prestige !* », « *Les chefs d'entreprise doivent être agressifs pour aller à la conquête de la clientèle* », a préconisé le ministre des Transports le 25 juin dernier lors de l'installation du DG. Le DG devrait donc utiliser de son entregent pour réussir cette lourde et difficile mission.

B-O. D.

Robert Nkili : « *Camair-Co doit rompre avec ces contrats faramineux qui ont plombé son budget* »

Répondant aux questions de François Marc Modzom le 29 juin 2014 au cours du programme *Dimanche midi* sur le *Poste national de la CRTV*, le ministre des Transports a revisité les problèmes de Camair-Co et esquissé quelques solutions pour un redécollage de la compagnie.

François Marc Modzom : Dieu n'a pas voulu qu'au Cameroun tous les neuf mois l'on change de directeur général…
Robert Nkili : Même après trois mois on peut changer quelqu'un. J'étais à Douala il y a quelques mois pour installer le directeur général du Chantier naval. J'avais dit : « *Attention ! Les longs CV parfois de six pages que vous brandissez tous les jours-là, Non ! On juge le maçon au pied du mur* ». Si l'on n'a pas rempli son cahier des charges, je ne vois pas pourquoi on s'offusquerait de demander à quelqu'un d'autre de faire son boulot.

FMM : Mais quand on a recruté quelqu'un et qu'on en a dit du bien et que neuf mois après on le débarque, je ne dirais pas de façon cavalière, l'opinion est en droit de se poser des questions : que se passe-t-il à la Camair-Co ?
RN : C'est une très jeune entreprise née en 2011. Ce n'est pas la Camair d'autrefois. Même la vieille Camair à un moment donné a remis son tablier. C'est une jeune entreprise qui n'a pas d'aéronefs, en dehors d'un vieux Dja, héritage de Camair qu'on a reçu. Camair-Co en propre n'a pas d'aéronefs. Alors il est difficile de faire un plan de campagne dans ces conditions. Par exemple, quand vous mettez un plein de passagers dans un Boeing 737 pour une ligne Douala-Yaoundé, le public dit : « *Voilà, l'avion est plein* ». Mais cela ne rapporte rien à la compagnie. La charge est supérieure à la recette. Il faut donc que pour des courtes distances de Yaoundé-Douala, trente minutes par exemple, l'on choisisse le type de vol adapté qui sera moins cher pour la compagnie. Les MA60 attendus par exemple, qui coûtent moins cher. Sur des courtes distances, les avions à réaction coûtent trop cher. Et lorsque l'on va à Paris avec un avion de 200 places qui ne transporte que 40 personnes, que voulez-vous que l'on ait comme recettes ? Ceux qui ont conçu le dossier – je n'étais pas là – ont dit : « *Pendant cinq ans, il va y avoir une perfusion de l'Etat jusqu'à ce que la compagnie dispose de ses propres moyens : premièrement de ses aéronefs, et deuxièmement d'un business plan.* »

« *Il faut aller vers la rentabilité et non vers le prestige.* »

FMM : Vous nous donnez-là des raisons de dire que la faute n'est pas au top management, c'est peut-être un problème structurel plus profond encore que les profils et les parcours…
RN : Vous avez raison de prononcer le mot. C'est un problème structurel. Je peux vous révéler que le président du conseil d'administration (Edouard Akame Mfoumou, ndlr), qui a longtemps échangé avec moi sur ce plan, et le nouveau DG savent que le premier pas à franchir sera d'aller vers la réforme structurelle. C'est ainsi que la société, après accord du gouvernement, est en train d'envisager des moyens pour qu'elle dispose elle-même de ses outils de travail pour être à mesure de dégager cet endettement qui est malheureusement chronique depuis quelques années, et pour qu'elle rompe avec ces contrats faramineux qui ont plombé justement le budget de la compagnie. Au début, on a signé des contrats. C'était peut-être bien. Mais malheureusement à l'ouvrage on s'est rendu compte que c'était des contrats insoutenables.

FMM : J'insiste sur l'urgence qu'il y a eu de changer de DG alors qu'on aurait dû regarder cette réforme structurelle et voir comment faire pour que Camair-Co soit viable…
RN : La réforme n'est pas spontanée. Elle est faite par des hommes.

Il faut que l'on donne la preuve que nous pouvons faire une telle réforme. Mais si l'on donne la preuve qu'il y a des hésitations et des limites, qu'est-ce qu'on fait ? Eh bien, on recherche la personne capable de mener cette réforme.

FMM : On a lu dans des journaux une certaine thèse de complot à l'encontre de l'ancien DG. Avez-vous entendu parler de cela ?
RN : J'ai lu comme vous à travers vos médias. En son temps, j'ai posé la question à ce responsable qui l'avait dit. J'ai dit : « *Monsieur, comment pouvez-vous aller étaler vos états d'âme sur la place publique ? Est-ce que c'est de cela qu'il s'agit ? Pourquoi cette fièvre ? Etes-vous vraiment serein ? Quelle est votre part de responsabilité dans cette ambiance ? De quoi s'agit-il ? Ai-je déjà présidé une réunion entre la direction générale et le conseil d'administration pour dire quelles sont les responsabilités des uns et des autres ? Mais attendez que j'assume mes responsabilités.* » Malheureusement, c'était déjà très loin. C'était des invectives. Malheureusement aussi, il y a eu une succession de faits. L'avion a résonné à Paris. On coupe l'essence par-ci, on ne veut plus donner de l'essence par-là, on vous coupe le service aérien et tout le reste. On est endommagé par un camion qui fait une fausse manœuvre et qui va cogner l'aile de l'avion…

« Je n'étais pas là quand on négociait ces contrats. Ce que j'en sais à l'ouvrage, depuis que je suis arrivé au Ministère des transports, c'est que ce sont des contrats insoutenables par la jeune compagnie. »

FMM : La malchance quoi…
RN : C'est comme on dit, « un peu la poisse ». Alors, quand on accumule tout cela, on tire les conclusions. On se dit que dans cette ambiance, on ne peut pas faire cette réforme structurelle attendue. On ne peut pas accéder au crédit recherché qui permettra de réaliser des réformes. Eh bien, celui qui décide dit…

FMM : On brûle la sorcière…
RN : On ne brûle pas la sorcière, mais on met la sorcière à l'écart.

FMM : Monsieur le ministre, vous êtes peut-être passé un peu vite sur cette question d'endettement qui gangrène le fonctionnement de Camair-Co comme elle avait déjà gangrené la défunte Camair. Qu'est-ce qu'on peut faire concrètement, quand on sait que quand on parle endettement on voit la main de l'Etat ?
RN : Attention ! Dans le cas actuel, l'Etat n'a rien à y voir. Vous vous souvenez, à l'époque on prenait un ordre de mission, on vous donnait un billet d'avion. Traduction : c'est le Ministère des finances qui devait payer votre billet. Et le paiement prenait du retard. Du coup, cela plombait le budget de la compagnie. Pour le moment, vous le savez, pour prendre l'avion, on vous donne cet ordre de mission, vous allez au Ministère des finances, on vous paye vos droits de mission et c'est à partir de là que vous allez payer votre billet d'avion. Autrement dit, c'est payé en numéraire. Pourquoi cet endettement ? C'est le début. Toujours le début. Encore une fois je n'étais pas là quand on négociait ces contrats. Ce que j'en sais à l'ouvrage, depuis que je suis arrivé au Ministère des transports, c'est que ce sont des contrats insoutenables par la jeune compagnie. Qu'est-ce qui était prévu ? L'Etat allait assurer des perfusions pendant les cinq premières années. Cela veut dire mettre une certaine somme à la disposition de Camair-Co.

FMM : En fait des perfusions pour soigner un cancer…
RN : Peut-être pas un cancer. C'était pour donner un peu de calcium pour que les os se solidifient jusqu'à ce que l'enfant devienne mûr, solide et capable de marcher. Pendant un premier temps, on allait le faire. Mais, à l'ouvrage, des années plus tard, on s'est rendu compte que les études ont été insuffisantes. Parce que les charges dues à ces contrats sont telles que même ce que donne l'Etat, plus les recettes de la compagnie, ne peuvent tenir pendant cinq ans. C'est pour cela que j'avais dit à la précédente équipe qu'on vient de remplacer : « *Monsieur, allez renégocier ces contrats ! Ces contrats d'entretien, de location d'avions, etc.* »

FMM : Et cela n'a pas été fait ?
RN : Malheureusement, cela n'a pas été fait. C'est pour cela que la crise financière subsiste.

FMM : Mais alors, quel est le problème au-delà du montant des enveloppes à payer ? Qu'est-ce qui est recommandé à la nouvelle équipe ?
RN : J'ai demandé de lutter contre l'endettement, ce qui permettra à l'entreprise de réaliser sa restructuration. C'est-à-dire la possibilité pour la compagnie d'acquérir un avion et de rembourser cet emprunt. Car pour acheter un avion, il faut faire un emprunt. Il faut être capable financièrement de soutenir cet emprunt. Nous aurons heureusement ces avions moyen courrier (les MA60 provenant de la Chine, ndlr). C'est la dernière ligne droite. Il y a encore des petits documents à signer. Il faudrait avoir également un business plan et avoir le courage de faire un plan de travail ; un plan de la société. Je ne suis pas un économiste, mais je me souviens, à l'époque je me suis intéressé à ces choses-là. (…) C'est dire par exemple, on va aller à Paris tous les jours. Mais vous n'avez pas d'avion pour aller à Paris tous les jours. On a un avion 767. Peut-être qu'on peut aller à Paris une fois par semaine. Et privilégier les vols domestiques qui ne coûtent pas cher, privilégier les vols régionaux (Libreville, Brazzaville, Cotonou, etc.). Avec ces Boeings, cela peut être rentable. C'est-à-dire aller vers la rentabilité et non vers le prestige. (…)

FMM : A un certain moment on a parlé de patriotisme économique. Il faut que les membres du gouvernement camerounais voyagent par Camair-Co. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Comment aider la Camair-Co en portant mieux les couleurs du Cameroun que les Lions indomptables ?
RN : La réponse est simple. Il faut restructurer la Camair-Co. Il faut en faire une véritable entreprise. Heureusement que vous n'êtes pas allé subir ces affres du Brésil. Si vous voulez aller au Brésil en partant de Yaoundé, il faut que votre billet ici soit capable de se faire valoir dans une autre compagnie qui pourrait vous transporter à Rio de Janeiro. C'est ce que nous appelons le *clearing*. C'est-à-dire la transférabilité de ces pouvoirs. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Camair à l'époque le faisait. Nous avons demandé à la nouvelle équipe de faire en sorte que cette transférabilité des billets soit effective. (…) Tout cela se résume à la solidité de l'entreprise. Ce qui importe, c'est de permettre aux Camerounais de se déplacer à travers le monde pour les affaires. Que l'on permette aux chefs d'entreprise des pays amis de venir investir au Cameroun. Si nous avons une compagnie qui a autant de difficultés, qu'est-ce que nous faisons ? Nous attendons.

FMM : Le plus simple serait que ces avions chinois arrivent pour les vols locaux. Pourquoi est-ce qu'on n'en arrive pas là ? Vous nous aviez fait croire qu'on les aurait eus l'année dernière…
RN : Vous savez, dans les rouages de l'administration il y a toujours des petites complications. Vous avez envoyé à Beijing vos équipes et nous avons vu à travers vos médias ces MA60 aux couleurs de Camair-Co prêts à s'envoler pour le Cameroun, même demain. Mais rassurez-vous, nous sommes pratiquement au bout du processus. Il est possible que ces avions arrivent au Cameroun d'ici quelques semaines au grand bénéfice des voyageurs camerounais.

FMM : C'est tout le mal qu'on souhaite…
RN : Permettez que je cite monsieur Nana (nouveau DG, ndlr). C'est un vieux briscard du milieu. Il opère dans les locations et réparations d'avions. Ils s'organiseront pour que rien ne soit plus comme avant, pour que ce soit pragmatique. Ne parlons pas du vieux briscard qui est le président du conseil d'administration, qui en a tant vu et qui a pourtant tout à donner. Il doit donner de son expérience. Je pense que ce tandem avec le DGA, qui est également un vieux briscard, c'est un ancien directeur commercial de Camair, sera gagnant. Le chef de l'Etat veut vraiment que cela décolle. Si tout le monde se met autour de ces gens-là, je suis persuadé qu'ils nous trouveront des solutions pragmatiques pour que l'on cesse de rêver inutilement. Il faut vraiment que Camair-Co décolle et devienne l'étoile du Cameroun.

« Quand vous mettez un plein de passagers dans un Boeing 737 pour une ligne Douala-Yaoundé, le public dit :* "Voilà, l'avion est plein". *Mais cela ne rapporte rien à la compagnie. La charge est supérieure à la recette. »

Propos retranscrits par B-O. D.

Les prix des produits pétroliers revus à la hausse au Cameroun

Le gouvernement camerounais a rendu public, dans la nuit du 30 juin 2014, un communiqué annonçant une augmentation des prix des produits pétroliers sur le territoire national, à compter du 1er juillet 2014. Selon le communiqué gouvernemental, le prix du litre de super passe de 569 FCFA à 650 FCFA,

Le prix du litre de super passe de 569 FCFA à 650 FCFA, soit une hausse de 81 FCFA, tandis que le litre de gasoil, lui, passe de 520 FCFA à 600 FCFA, en augmentation de 80 FCFA.

soit une hausse de 81 FCFA, tandis que le litre de gasoil, lui, passe de 520 FCFA à 600 FCFA, en augmentation de 80 FCFA.

Dans le même temps, la bouteille de gaz domestique de 12 kg (la dernière hausse des prix de ce produit est intervenue en 2006), qui coûtait jusqu'ici 6000 FCFA, sera désormais cédée à 6500 FCFA. Seul le pétrole lampant, considéré comme la chasse gardée des masses les plus pauvres, n'est pas concerné par cette hausse. Le prix du litre reste donc bloqué à 350 FCFA.

Comme mesures d'accompagnement de cette hausse des prix redoutée par les pouvoirs publics camerounais depuis les émeutes de février 2008, consécutives à la dernière augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, le gouvernement annonce une revalorisation des salaires des agents de l'Etat, sans préciser ni la date ni la proportion de l'augmentation.

De même, le gouvernement promet une revalorisation prochaine du SMIG, et consacre la diminution de 50% du montant de certaines taxes. Il s'agit notamment, apprend-on, de l'impôt libératoire, principalement payé par les petits commerçants et les opérateurs du secteur informel ; de la taxe de stationnement et de la taxe à l'essieu, respectivement payées par les opérateurs du secteur du transport en commun et les camionneurs.

UNE TAXATION EXCESSIVE DES PRODUITS PÉTROLIERS

Ce réajustement des prix, explique le communiqué, « *répond à la nécessité de prendre en compte l'augmentation continue des cours du pétrole sur le marché international. Et, de réduire la charge toujours plus forte sur le budget de l'Etat, de la subvention des prix du carburant, qui prive la communauté nationale des ressources nécessaires à la réalisation de nombreux projets*

sociaux, éducatifs et infrastructurels. A titre d'illustration, cette subvention a coûté à l'Etat, de 2008 à 2013, 1200 milliards FCFA et 155 milliards FCFA rien que pour les six premiers mois de l'exercice en cours. »

Par cette hausse des prix des produits pétroliers, le gouvernement camerounais accède enfin à une requête formulée par le FMI et la Banque mondiale, depuis au moins deux ans. En effet, lors de toutes ses misions au Cameroun depuis lors, le FMI n'a cessé de s'inquiéter de l'augmentation vertigineuse des subventions à la consommation des produits pétroliers, qui a atteint 420 milliards FCFA en 2013, et est projetée à 450 milliards FCFA cette année. La Banque mondiale, elle, dans une édition de ses cahiers économiques sur le Cameroun, avait simplement conclu que la subvention aux produits pétroliers est contre-productive, dans ce sens qu'elle ne profite qu'aux riches.

Une appréciation qui avait provoqué un véritable débat national, entre partisans de la suppression de la subvention et par conséquent de l'augmentation des prix des produits pétroliers, et ceux qui optaient pour le *statu quo*. A l'appui de leur argumentaire, les partisans de cette dernière thèse faisaient remarquer, comme de nombreux experts d'ailleurs, qu'une simple réduction de la taxation des produits pétroliers aiderait à baisser les prix sans qu'il y ait une incidence sur les consommateurs. En effet, selon la structure des prix des produits pétroliers en vigueur au Cameroun, le litre de super ou de gasoil est assujetti au payement de 23 taxes, dont six TVA et une taxe dite « spéciale », qui gonfle, à elle seule, le prix du litre de plus de 100 francs CFA.

BRM

« L'État ne laisse pas à l'abandon les consommateurs, puisque la subvention demeure »

Les explications du ministre de la Communication, Issa Tchiroma, sur l'augmentation des prix à la pompe.

« (…) À titre de rappel, la moyenne des prix réels des hydrocarbures à la pompe et du gaz domestique, c'est-à-dire ceux qui auraient été appliqués en dehors de toute subvention de l'État, se présente ainsi qu'il suit :

- le super, 825 francs CFA le litre, soit une différence de 175 francs CFA ;
- le gasoil, 770 francs CFA le litre, soit une différence de 170 francs CFA ;
- le pétrole lampant, 705 francs CFA le litre, soit une différence de 355 francs CFA ;
- la bouteille de gaz domestique de 12 kilos et demi, 9230 francs CFA, soit une différence de 2730 francs CFA.

Il est à noter que chacune des différences que je viens d'évoquer dans le rapport entre le prix réel hors subvention et les nouveaux prix appelés à être pratiqués, continue d'être supportée par l'État, au bénéfice des consommateurs.

L'État ne laisse donc pas à l'abandon les consommateurs, puisque la subvention aux prix des produits pétroliers demeure. Elle est simplement réduite, dans une proportion, somme toute, raisonnable, en tout cas, de nature à permettre au budget de l'État de mieux la supporter.

Les différents réajustements opérés, qui exceptent ou affectent d'une manière relative les hydrocarbures, en fonction de leurs utilisations prioritaires par les différentes couches sociales, et en rapport avec leur niveau de revenus, répondent à la nécessité, devenue impérieuse, de tenir compte, dans les grands équilibres macroéconomiques de la Nation, de la hausse tendancielle des cours du pétrole brut sur les marchés mondiaux, corrélée avec la charge toujours plus croissante des coûts liés à la subvention des prix des hydrocarbures à la consommation finale des ménages et des différents usagers, sur le budget de l'État.

Vous vous souvenez en effet qu'au cours de l'année 2008, le chef de l'État, Son Excellence Paul Biya, soucieux d'alléger le poids de l'inflation sur le coût de la vie et le pouvoir d'achat de nos populations – laquelle inflation était elle-même due à des causes exogènes liées à la crise financière et économique mondiale – avait décidé, entre autres mesures, de procéder au blocage des prix des hydrocarbures à la pompe, par une subvention publique directement financée à partir du budget de l'État, via la Société Nationale de Raffinage (SONARA).

Ce mécanisme d'assistance aux prix à la consommation finale des produits pétroliers à la pompe a, de 2008 à 2013, coûté à l'État la somme de 1200 milliards de francs CFA.

Rien qu'au terme des six premiers mois de l'année en cours, les subventions versées par l'État s'élèvent à 157 milliards de francs CFA, soit un montant cumulé, depuis 2008 jusqu'à ce jour, égal à 1357 milliards de francs CFA.

À la lecture de ce chiffre, qui représente à lui tout seul 36% du budget de l'État pour l'année 2014, on prend parfaitement la mesure de l'incidence de la subvention des prix des produits pétroliers sur la capacité du gouvernement à

consacrer des ressources publiques conséquentes aux nombreux projets sociaux, éducatifs et infrastructurels, nécessaires à l'amélioration du bien-être des populations, ainsi qu'à celle de notre taux de croissance, qui conditionne pour une part déterminante la réalisation des objectifs d'émergence de notre pays à l'horizon 2035.

Il importe en effet d'indiquer que le montant cumulé de la subvention de l'État aux prix des carburants à la pompe, soit 1200 milliards de francs CFA de 2008 à 2013, tel que je viens de le relever, correspond à 120% du budget d'investissement public de l'exercice 2014.

Il équivaut à cinq fois le budget des Travaux publics, quatre fois celui de l'Éducation de base, des Enseignements secondaires et de l'Enseignement supérieur, tous les trois pris ensemble.

Cette somme aurait par ailleurs permis de réaliser quatre barrages hydroélectriques, comme celui de Lom Pangar, six hôpitaux de référence, ou encore la construction de 2400 kilomètres de routes bitumées.

De plus, la SONARA, à travers laquelle l'État intervient pour opérationnaliser la subvention des prix des hydrocarbures à la pompe, est elle-même aujourd'hui menacée dans sa survie, en raison de la pression exercée sur son équilibre économique et financier, par le poids de son intervention dans le processus de mise en œuvre de cette subvention.

En effet, la raffinerie de la SONARA, avec une capacité actuelle de l'ordre de 2 millions de tonnes de produits raffinés par an, est techniquement capable de satisfaire la demande nationale telle qu'elle s'exprime aujourd'hui, à hauteur de 1,85 million de tonnes par an.

Consciente de l'évolution rapide de la consommation nationale en produits pétroliers, qui est actuellement d'environ 9% par an pour l'essence super et le gasoil, la SONARA avait entamé en 2009 un grand projet structurant d'extension et de modernisation de son outil de production, avec pour but de porter sa capacité de traitement à 3,5 millions de tonnes de produits raffinés par an, d'accroître le traitement des bruts camerounais et d'améliorer, de ce fait, sa rentabilité et sa compétitivité.

S'agissant de la capacité de la SONARA à raffiner les bruts camerounais, il faudrait tout de suite préciser qu'à l'origine, cette raffinerie avait été conçue pour traiter majoritairement des bruts légers dont la présence demeure encore marginale dans la production pétrolière de notre pays.

La raison en est qu'à sa création en 1981, la production réelle du Cameroun étant encore particulièrement faible, et qu'elle n'était constituée que d'un brut léger, en l'occurrence celui appelé « brut kolé », la rentabilité de la raffinerie imposait une importation d'autres bruts légers en provenance de gros producteurs, tels que le Nigeria, le Gabon ou encore l'Angola. Mais au fur et à mesure que les recherches pétrolières évoluaient en s'intensifiant, la production camerounaise allait connaître une augmentation sensible, mais en brut lourd, pour lequel la SONARA n'était pas équipée en termes de raffinage.

La conséquence en est que la SONARA se trouve aujourd'hui en situation de devoir importer des bruts légers pour le raffinage desquels elle est équipée, afin de satisfaire la demande locale, même s'il est vrai que la proportion de ces bruts dans la production nationale commence à connaître un certain accroissement, avec notamment la mise en exploitation des gisements d'Ébomé au large de Kribi.

Nonobstant l'option initiale qui avait été prise pour le formatage technologique de la SONARA, en la spécialisant majoritairement dans le raffinage des bruts légers, le projet global de mise en place de cette unité industrielle de premier plan avait prévu une évolution progressive vers le traitement des bruts lourds qui caractérisent encore à l'heure actuelle la grande majorité de la production pétrolière camerounaise.

« Le déficit de production qui s'en est suivi a contraint l'État à souvent faire recours aux importations de produits finis, qui exposent directement le marché intérieur aux fluctuations des cours mondiaux. »

La première phase de ce projet, appelée « projet d'extension et de modernisation », prévue pour parvenir à son terme en septembre 2014, est estimée à 220 milliards de francs CFA environ.

La seconde phase, dont le marché vient d'être attribué, est quant à elle chiffrée à 350 milliards de francs CFA, soit au total 570 milliards de francs CFA pour l'ensemble du projet.

Mais, en raison de la charge toujours plus croissante que le niveau des subventions fait peser sur les finances de l'État, celui-ci éprouve de plus en plus de difficultés à honorer à temps ses engagements vis-à-vis de la SONARA.

Pour l'année 2014 – donc l'année en cours – et à titre d'illustration, 220 milliards de francs CFA avaient été budgétisés pour couvrir les manques à gagner de la SONARA issus de l'application du prix subventionné pour les hydrocarbures à la pompe.

Mais aujourd'hui, alors que nous ne sommes qu'à mi-parcours de l'année budgétaire, ces prévisions sont déjà en dépassement de plus de 100 milliards de francs CFA, et les projections pour la fin de l'année, estimées quant à elles à 450 milliards de francs CFA, au lieu de 220 milliards initialement prévus.

Quant aux créances dues par l'État à la SONARA, et au titre de cette politique de subvention, elles se situent à l'heure actuelle autour de 300 milliards de francs CFA, alors que dans le même temps, le cumul des impayés des engagements de la SONARA vis-à-vis de ses partenaires et autres fournisseurs, s'élève à 550 milliards de francs CFA.

Dans un tel contexte, la situation de la SONARA est en train d'atteindre un seuil critique préoccupant.
Sa trésorerie ne lui permet plus d'obtenir des lignes de crédits, nécessaires à l'achat des pétroles bruts en quantité suffisante, pour satisfaire les besoins du marché intérieur, au point que la SONARA s'est trouvée dans l'obligation de baisser le volume de sa production, de 340 mètres cubes par heure à 200 mètres cubes par heure, de manière à éviter un arrêt total de ses unités de production.

Le déficit de production qui s'en est suivi a contraint l'État à souvent faire recours aux importations de produits finis, qui exposent directement le marché intérieur aux fluctuations des cours mondiaux.
Face à cet état de choses, qui revêt un réel caractère d'urgence et de gravité, le Gouvernement a donc dû prendre la décision de procéder à un réajustement des prix à la pompe, tel que je vous l'indiquais tantôt, afin d'éviter l'effondrement total du système, et de s'aligner sur l'orthodoxie de la régulation des marchés pétroliers nationaux à travers le monde.
Néanmoins, la mesure adoptée ne met pas un terme au principe de la subvention des prix.
Celle-ci, c'est-à-dire la mesure qui vient d'être prise par le Gouvernement, a simplement pour effet de ramener lesdites subventions à un niveau supportable par les finances publiques.
Ainsi, c'est dans une proportion inférieure à 50% en moyenne que cette subvention se trouve aujourd'hui diminuée, avec une structure qui se présente désormais comme suit :

- le coefficient d'ajustement passe de 57,47 francs par litre à 36,68 francs par litre pour le super, et de 65,21 francs par litre à 39,22 francs par litre pour le gasoil ;
- la subvention sur le cabotage, c'est-à-dire, le transport des produits pétroliers, de la côte maritime sur l'Océan Atlantique jusqu'au port d'estuaire sur le Wouri entre Limbé et Douala, passe de 7,92 francs par litre à 5,42 francs par litre pour le super, et de 8,23 francs par litre à 5,73 francs par litre pour le gasoil ;
- la redevance portuaire passe de 2,38 francs par litre à 1 franc par litre pour le super, et de 2,72 francs par litre à 1,34 franc par litre pour le gasoil ;
- le passage dépôt passe, pour le super et le gasoil, de 12,45 francs par litre à 6 francs par litre ;
- le fonds de lutte contre la fraude passe à 0,21 franc par litre à 0 franc par litre pour le super ; de 0,16 franc par litre à 0 franc par litre pour le gasoil ; et pour le pétrole lampant, de 1,87 franc par litre à 0 franc par litre ; il est donc supprimé dans les trois cas ;
- la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (en abrégé TSPP) passe de 120 francs par litre à 80 francs par litre pour le super, et de 65 francs par litre à 60 francs par litre pour le gasoil ;
- les postes libéralisés passent de 55,24 francs par litre à 52,24 francs par litre pour le super, et de 44,64 francs par litre à 41,64 francs par litre pour le gasoil.

> ***« Je souligne néanmoins qu'en dépit de la réduction de cette subvention qui entraîne un réajustement des prix des hydrocarbures à la pompe, la moyenne de ces prix au Cameroun demeure encore largement en deçà de celle applicable dans les pays à niveau de développement comparable au nôtre. »***

Je souligne néanmoins qu'en dépit de la réduction de cette subvention qui entraîne un réajustement des prix des hydrocarbures à la pompe, la moyenne de ces prix au Cameroun demeure encore largement en deçà de celle applicable dans les pays à niveau de développement comparable au nôtre.
De plus, pour accompagner les couches socio-professionnelles susceptibles d'être les plus affectées par ce réajustement des prix, le chef de l'État a décidé des mesures d'accompagnement suivantes, qui seront prises sans délai :

- d'abord, le maintien des prix du litre du pétrole lampant à son niveau actuel, à savoir 350 francs CFA, tel que je l'indiquais tantôt ;
- ensuite, la réduction de 50% du montant de l'impôt libératoire applicable aux populations à bas revenus ;
- la réduction de 50% de la taxe de stationnement ;
- la réduction de 50% de la taxe à l'essieu ;
- la revalorisation des salaires des agents publics ;
- et enfin, le début immédiat des concertations paritaires, en vue de la revalorisation du SMIG, c'est-à-dire du Salaire minimum interprofessionnel garanti.

S'agissant de la revalorisation des salaires des agents publics, le ministre des Finances est d'ores et déjà en train de procéder aux études et simulations y afférentes, afin de les adresser à qui de droit.
Quant à la revalorisation du SMIG, elle sera, dans les tout prochains jours, soumise à l'examen de la Commission consultative nationale du travail, compétente pour connaître de ladite question. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a, à cet effet, adressé aux membres de ladite commission, les convocations d'usage. »

Arthur Zang : « *Mon rêve est que le Cardiopad devienne l'un des appareils d'électrocardiogramme les plus utilisés dans le monde* »

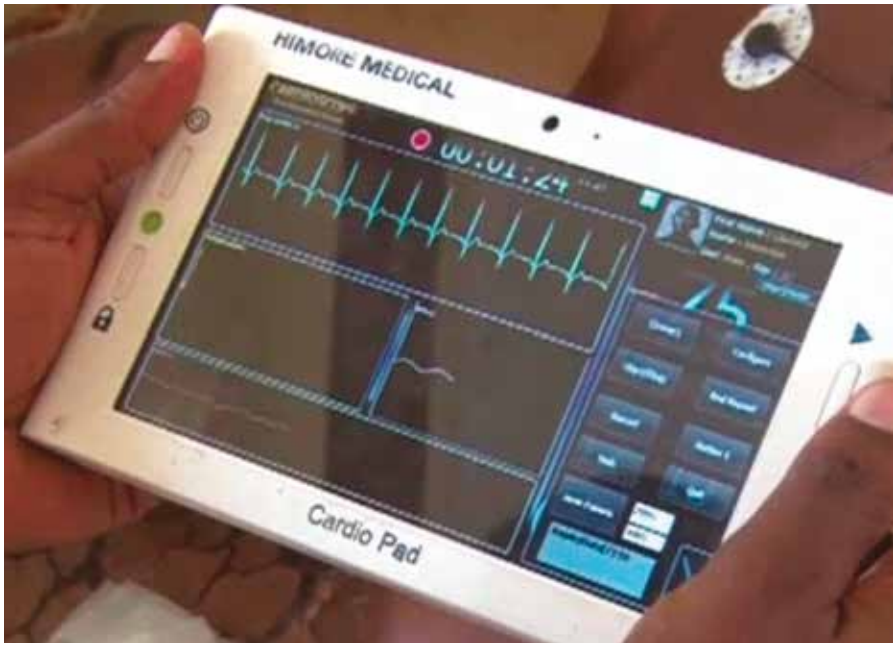

Lauréat du prix « Rolex à l'esprit d'entreprise 2014 » avec Cardiopad (tablette tactile à usage médical), le Camerounais Arthur Zang parle de la vision qu'il a de son projet.

Agence Ecofin : Comment avez-vous réagi le 24 juin 2014, après l'annonce officielle de votre sélection parmi les cinq vainqueurs du prix « Rolex Awards for Entreprise » ?
Arthur Zang : J'étais très heureux et je le suis toujours. Mais je reste très calme, car je suis également très conscient des difficultés qui m'attendent encore.

AE : Expliquez-nous le processus qui a conduit à votre sélection pour ce prix…
AZ : Le « Rolex Award for enterprise » est une compétition d'innovation qui récompense les entrepreneurs, chercheurs et les scientifiques visionnaires du monde entier. Il est organisé tous les deux ans par la société Rolex. Cette compétition se déroule en trois étapes. La première est celle de la soumission des projets. Chaque année, environ 2000 projets sont en compétition dans le monde entier. Il y avait 1829 projets cette année. La deuxième étape consiste au premier tamis avec une sélection de 300 projets, un second tamis choisit les 100 meilleurs projets.
L'on contacte ensuite les 100 porteurs de projets et des membres d'un premier jury les auditionnent. Pendant ces auditions, il y a des démonstrations et des exposés. Des questions sont posées par les membres du jury à chaque candidat. De ces 100 candidats sélectionnés, l'on en retient 22 pour la finale. Dans la troisième étape, un deuxième jury international se réunit à huis-clos pendant environ une semaine pour sélectionner les cinq gagnants.

Arthur Zang : *« Nous sommes une entreprise citoyenne au service du Cameroun et de l'Afrique. Notre objectif principal n'est pas de faire de l'argent, mais plutôt de développer des moyens technologiques. »*

AE : Que comptez-vous faire avec les 50 000 francs suisses (environ 27 millions FCFA) qui accompagnent ce prix ?
AZ : Avec cette récompense, je compte lancer une production d'appareils à grande échelle. Ce qui nous permettra de démarrer la commercialisation du Cardiopad au Cameroun.

AE : Le gouvernement camerounais vous a octroyé 20 millions de francs CFA pour votre projet il y a deux ans environ. En quoi consistait exactement l'appui de l'Etat camerounais et comment l'avez-vous utilisé ?
AZ : Les 20 millions FCFA ne venaient pas du gouvernement, mais du chef de l'Etat. Je n'ai jamais reçu la moindre subvention du gouvernement. Cet apport du chef de l'Etat, SE Paul Biya, était destiné à m'aider à terminer mes recherches. Grace à cela, j'ai non seulement terminé le développement des appareils avec mon équipe, mais j'ai également créé une entreprise appelée Himore Medical située à Yaoundé. Nous avons pu fabriquer trente appareils prêts à être utilisés.

AE : Il était question que vous remettiez dix exemplaires du Cardiopad au Ministère de la santé publique. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ?

BIO EXPRESS

Arthur Zang, 26 ans, est un jeune Camerounais ingénieur en génie informatique. Diplômé de l'Ecole nationale supérieure polytechnique de Yaoundé au Cameroun, il a effectué un stage académique à l'hôpital général de Yaoundé en 2010 où il a constaté que les patients, disposés en longue file d'attente, avaient du mal à rencontrer des cardiologues. Ces derniers se rendaient d'ailleurs à l'hôpital uniquement deux fois par semaine. En 2010, en effet, le Cameroun comptait moins de 30 cardiologues pour 20 millions d'habitants. D'où son idée de créer un appareil qui rapprocherait patients et cardiologues tout en facilitant les examens cardio-vasculaires et les réponses des cardiologues.
Il met donc sur pied une tablette tactile à usage médical : le Cardiopad. Un terminal doté d'un système embarqué, qui permet de capter les fréquences cardiaques d'un malade et de transférer ces données, via le réseau GSM, à un cardiologue distant disposant aussi d'un Cardiopad. Ce qui fait gagner en temps et en dépenses, car le cardiologue peut recevoir les résultats des examens cardio-vasculaires sur son Cardiopad et proposer des traitements ou médications appropriés via le même canal.

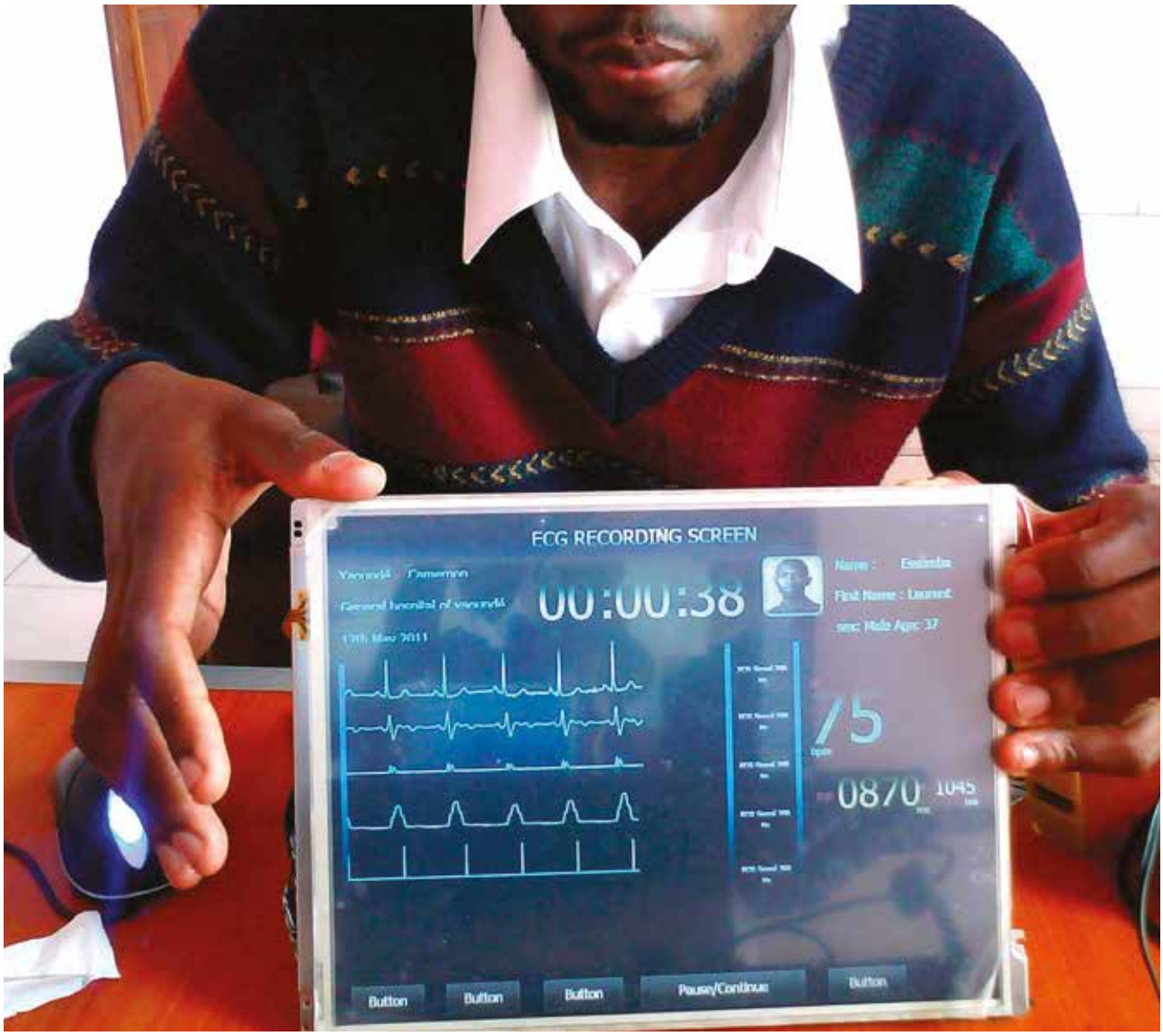

AZ : Cela n'a effectivement pas encore été fait pour le moment, mais nous travaillons d'arrache-pied avec le Ministère de la santé publique pour que cela soit fait dans les plus brefs délais. Néanmoins, mon équipe est prête à livrer ces appareils, mais avant nous devons former des médecins à son utilisation. Pour cela, nous devons travailler avec l'accord et la supervision du Ministère de la santé publique.

AE : Vous avez été contacté par certains fonds d'investissement et partenaires financiers pour développer votre projet, mais vous avez décliné leurs offres. Pourquoi le refus de leur proposition ?

AZ : J'ai effectivement été contacté par plusieurs investisseurs. Beaucoup d'entre eux n'avaient qu'une vision commerciale du projet. Si j'ai décliné leur offre, c'est parce que je recherche avant tout une fibre sociale dans l'esprit de mes collaborateurs. Nous sommes une entreprise citoyenne au service du Cameroun et de l'Afrique. Notre objectif principal n'est pas de faire de l'argent, mais plutôt de développer des moyens technologiques qui vont améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Arthur Zang : « *Dans notre stratégie de déploiement, nous travaillons énormément et étroitement avec les médecins. C'est sur cette relation avec les professionnels de la santé que nous basons notre développement et le succès de nos appareils.* »

AE : Pour vous, quelle serait la meilleure manière de développer le Cardiopad et de le vulgariser auprès des hôpitaux et cardiologues non seulement du Cameroun, mais aussi de l'Afrique et même du monde ?

AZ : Dans notre stratégie de déploiement, nous travaillons énormément

et étroitement avec les médecins. C'est sur cette relation avec les professionnels de la santé que nous basons notre développement et le succès de nos appareils. Nous sommes proches d'eux. Nous comprenons leurs problèmes et c'est en fonction de leurs besoins que nous concevons des solutions aux problèmes de leurs patients. La vulgarisation du Cardiopad dépend surtout du degré avec lequel celui-ci pourra répondre aux attentes des médecins.

AE : Quels sont les autres projets sur lesquels vous travaillez en ce moment ?
AZ : Je ne peux pas donner plus de détails pour l'instant. Mais, nous travaillons sur un appareil d'échographie avec quelques fonctionnalités innovantes.

AE : Quelle est la place de vos coéquipiers dans le projet Cardiopad et comment travaillez-vous avec eux aujourd'hui ?
AZ : Dans le projet Cardiopad, il y a beaucoup de développement logiciel. Himore Medical est essentiellement constitué d'une équipe développement dans laquelle chaque membre participe au projet de l'entreprise tant sur le plan technique que sur le plan managérial. Notre entreprise compte de nombreuses personnes parmi lesquelles : Cédric Evina, ingénieur polytechnicien chargé du développement des applications de stockage d'informations sur les systèmes embarqués et sur les serveurs ; Jean Pierre Anguissa, développeur logiciel et designer UI sur les tablettes Cardiopad ; Serge Boyogueno, manager et chargé du suivi et de l'élaboration des projets.

« Nous comprenons leurs problèmes et c'est en fonction de leurs besoins que nous concevons des solutions aux problèmes de leurs patients. »

AE : Quel est votre rêve en ce moment ?
AZ : En ce moment mon rêve, c'est que le Cardiopad devienne l'un des appareils d'électrocardiogramme les plus utilisés dans le monde.

Propos recueillis par Beaugas-Orain Djoyum

GESTION PUBLIQUE

Sofrepost proroge de deux ans son contrat d'assistance à la Campost

La société française Sofrepost, vient de proroger de deux ans son contrat d'assistance technique à la Cameroon Postal Services (Campost), l'entreprise postale nationale, a-t-on appris de sources internes aussi bien à l'entreprise qu'au Ministère des postes et télécoms. Le premier contrat entre la poste camerounaise et Sofrepost avait été signé en 2010 pour deux ans, pour une rémunération de 2 milliards de francs CFA, juste après le départ du cabinet canadien Tecsult International Limited, qui avait bouclé son contrat de gestion à la Campost en laissant un trou de 2,2 milliards de francs CFA dans les caisses.

L'arrivée de Sofrepost à la Campost, si elle a permis à l'entreprise postale camerounaise de retrouver un certain équilibre financier et de déployer de nouveaux produits, ne s'est cependant pas faite sans heurts. En effet, entre 2011 et novembre 2013, a-t-on appris de bonnes sources, un réseau de fraudeurs à l'intérieur de la Campost, piloté par un certain Jean-Jacques Zé, a permis de détourner environ 4 milliards de francs CFA, au moyen de virements frauduleux. En 2013, c'est le chef du Centre financier national de la Campost (la banque postale), Jules Mvogo Etoundi, qui a été écroué à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, pour détournement de 404 millions de francs CFA.

Ces détournements sont devenus monnaie courante à la poste camerounaise, qui revendique cependant une augmentation de son chiffre d'affaires depuis 2010. Selon Hervé Béril, le DG français de la Campost, le chiffre d'affaires de l'entreprise a progressé de « *pratiquement 20% en 2011 par rapport à 2010* » et « *en 2012, on a dépassé les 10% d'augmentation du chiffre d'affaires* ».

Cette augmentation du chiffre d'affaires, la Campost la doit certainement à ses nouvelles offres telles que le courrier rapide, le transfert d'argent, l'assurance postale avec le concours de l'assureur Allianz, mais surtout à la redynamisation de son service financier. Cette structure gère de nos jours environ 850 000 comptes d'épargne et 56 700 comptes courants, selon les statistiques officielles.

12 milliards FCFA de la BID pour les services de soins de santé au Cameroun

La Banque islamique de développement (BID) a accordé au Cameroun un financement de 12,4 milliards de francs CFA destinés à soutenir des projets d'appui au renforcement des services de soins de santé primaire et secondaire à travers le pays.

Il s'agit d'un prêt de 5 milliards de francs CFA et d'un don de 7,4 milliards de francs CFA, qui serviront à améliorer les soins de santé, notamment dans les zones rurales du Cameroun, a-t-on appris.

Pour rappel, la BID a récemment octroyé au Cameroun une aide de près de 3 milliards de francs CFA, destinée à moderniser l'outil de production de la Société de développement du coton (Sodecoton). Cet appui financier devrait permettre à l'entreprise cotonnière de produire plus de 240 000 tonnes cette année, soit une augmentation projetée de plus de 30 000 tonnes par rapport à la précédente saison.

Le PMU pourrait doter le Cameroun du premier hippodrome de l'Afrique subsaharienne

En 2016, le tout premier hippodrome de l'Afrique subsaharienne pourrait être inauguré dans la ville de Douala, la capitale économique du Cameroun, révèle le confidentiel La Lettre du Continent, qui annonce qu'une délégation de « *six hauts fonctionnaires du gouvernement camerounais* » a séjourné à Paris, la capitale française, à partir du 17 juin 2014, afin de « *faire avancer ce dossier* ».

Au cours de cette mission parisienne, la délégation camerounaise, a-t-on appris de la même source, a rencontré les responsables du Pari mutuel urbain (PMU), un groupement d'intérêt économique (GIE) français spécialisé dans les paris sur les courses hippiques, et qui dispose de 57 sociétés dans le monde, dont une au Cameroun.

Selon La Lettre du Continent, l'hippodrome de Douala devrait être la copie du complexe équestre départemental de Mauquenchy-Rouen, situé dans le département de Seine Maritime, à l'Ouest de Paris. Il s'agit, apprend-on, d'un complexe hippique construit sur une superficie de 315 hectares, réservé « *au trot sur une piste de 1300 mètres en sable* ».

15 milliards FCFA d'exonérations de droits de douane concédées par mois aux contribuables

Selon le directeur général de la Douane camerounaise, Minette Libom Li Likeng, la moyenne mensuelle des exonérations de droits de douane concédées aux opérateurs économiques en activité au Cameroun est estimée à environ 15 milliards de francs CFA depuis le début de cette année 2014, soit « *28% des perceptions mensuelles* ». « *De notre point de vue, cela reste très élevé. Nous espérons que le comité chargé de la rationalisation des exonérations créé au Ministère des finances permettra une baisse significative de ces manque à gagner* », indique Mme Libom Li Likeng. Pour cette dernière, non seulement nombre de ces exonérations mettent « *à rude épreuve le principe de la libre concurrence entre opérateurs économiques* », mais aussi elles obèrent, de manière générale, les recettes de l'Etat.

A titre d'exemple, apprend-on de la même source, en 2013, les manque à gagner occasionnés par les exonérations de droits de douane ont atteint une moyenne de « *32% des perceptions mensuelles* » de la direction générale des Douanes, soit 15,9 milliards de francs CFA ; et ont culminé à 190 milliards de francs CFA en fin d'exercice.

Par ailleurs, la Douane camerounaise, a-t-on appris, a collecté, au 30 avril 2014, des recettes d'un montant total de 221,9 milliards de francs CFA, en augmentation de 8 milliards FCFA par rapport aux prévisions initiales (213,9 milliards FCFA). Cette performance est de 21% (39,2 milliards de francs CFA) supérieure à l'enveloppe des recettes douanières collectées sur la même période en 2013 (182,7 milliards FCFA). « *Nous continuons de travailler et d'affiner notre stratégie pour confirmer cette tendance haussière et positive jusqu'en fin d'année* », affirme Mme Libom.

Des journées économiques et commerciales du Cameroun en octobre en Turquie

Dans un communiqué du secrétariat général des services du Premier ministre, le gouvernement camerounais annonce la tenue, au mois d'octobre 2014 à Ankara, en Turquie, de « Journées économiques et commerciales du Cameroun ». Occasion pour les opérateurs économiques des deux pays, apprend-on, de nouer ou d'intensifier des liens d'affaires et de vendre leurs savoir-faire.

Mais avant cela, indique-t-on dans les services du Premier ministre, la ville de Yaoundé, la capitale du Cameroun, abritera une foire des produits turcs. Ce sera au mois de septembre prochain. Cette manifestation commerciale devrait être organisée dans le centre commercial turc de la capitale camerounaise, un vaste espace construit sur 6000 m^2, qui ouvrira ses portes ce mois de juillet au quartier Mvan.

Depuis la mission économique conduite par le chef de l'Etat camerounais, Paul Biya, en Turquie, en mars 2013, l'on observe une intensification de la coopération économique entre la Turquie et le Cameroun, avec notamment d'importants investissements annoncés dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures, ainsi que l'arrivée de Turkish Airlines dans le ciel camerounais, avec sa ligne directe Douala-Istambul. La Turquie, révèle le communiqué susmentionné, envisage d'ailleurs d'ouvrir un bureau de son Agence de coopération internationale (Tika) à Yaoundé.

Fort de ce raffermissement des liens économiques entre les deux pays, le Cameroun, officiellement, ambitionne de porter à 500 millions de dollars (250 milliards de francs CFA), d'ici à 2015, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays, actuellement estimé à environ 75 milliards FCFA.

Un accord commercial avec la Côte d'Ivoire sera signé « *dans quelques semaines* »

La Côte d'Ivoire et le Cameroun seront bientôt liés par un accord commercial formel, qui sera signé « *dans quelques semaines* », a annoncé le ministre camerounais du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. C'était le 19 juin 2014, à l'ouverture officielle de la Foire transfrontalière de la Cemac (Fotrac), qui s'est achevée le 23 juin à Kyé-Ossi, ville camerounais frontalière au Gabon et à la Guinée équatoriale.

Selon ce membre du gouvernement camerounais, la conclusion prochaine de cet accord, au lendemain de la signature de celui avec le Nigeria, désormais reconnu comme première puissance économique africaine, participe de la volonté des autorités camerounaises à aller à la conquête de nouveaux marchés, et de jouer une partition dans le concert de l'intégration africaine.

Pour rappel, à l'issue d'une commission mixte ivoiro-camerounaise, qui s'est achevée le 7 mars 2014 à Abidjan, la capitale économique ivoirienne, après 33 ans d'hibernation, les deux pays avaient déjà signé une dizaine d'accords dans les domaines de l'agriculture, de l'enseignement, de la recherche scientifique et de l'énergie.

A en croire les statistiques du Ministère camerounais du commerce, les échanges commerciaux entre le Cameroun et la Côte d'Ivoire ont culminé à 33 milliards de francs CFA en 2012, contre 10,7 milliards FCFA en 2011, en augmentation de près de 300% en un an.

AGRO

Le patron des patrons camerounais demande à ses membres de « *retourner à la terre* »

Le Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam) a présenté au cours de sa 117ème assemblée générale à Douala, le 30 mai 2014, le business plan de son projet baptisé « *un patron, une plantation* », dont l'objectif est d'amener les opérateurs économiques à développer des projets agricoles. « *Nous sommes convaincus que l'Afrique deviendra le grenier de la planète au cours des prochaines années* », a indiqué le président du Gicam, André Fotso, en invitant ses collègues du patronat camerounais à « *sortir des bureaux pour retourner à la terre* », afin d'impulser, a-t-il précisé, la mise en place d'une « *agriculture camerounaise de 2ème génération* ».

Pour ce faire, le Gicam a répertorié 17 600 hectares de terres dans huit villages situés dans la région du Centre, notamment dans le département du Mbam et Kim. Cette partie du pays, indique l'équipe de travail du Gicam sur ce projet, présente de nombreux avantages par rapport à d'autres localités et régions camerounaises : existence du réseau routier, disponibilité des terres en quantité suffisante, fertilité du sol, main d'œuvre disponible, etc.

A en croire le business plan présenté à ses membres par le Gicam, avec un investissement de 671 millions de francs CFA pour un projet pilote de 250 hectares de manioc, par exemple, à raison de 2,6 millions FCFA par hectare, le taux de rentabilité du projet se situe autour de 16%. « *Nous avons choisi le manioc parce que la demande est forte, les prix sont constamment à la hausse et le manioc peut être transformé en plusieurs autres produits* », a expliqué Christian Fotso, DG de Fimex International, qui a présenté le business plan aux membres du Gicam le 30 mai 2014 à Douala.

Concrètement, le projet consiste en la création d'une entreprise des travaux agricoles, dédiée à la mise en place, l'exploitation et l'entretien de la plantation ; à laquelle sera greffée une unité de transformation de manioc en amidon, dérivé dont le Cameroun importe officiellement 1,5 million de tonnes par an, pour les besoins des entreprises agroalimentaires. « *Le BIT est prêt à apporter son appui à ce projet, qui est une solution à l'emploi des jeunes* », a promis Lansana Traoré, responsable local du Bureau international du travail.

Le ministre du Commerce compte sur les APE pour intensifier la mécanisation agricole

Selon le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, la ratification des accords de partenariat économique avec l'UE devrait positivement impacter le développement de l'agriculture camerounaise, principalement en favorisant sa mécanisation. En effet, rappelle-t-il, dans le cadre des APE, « *les machines et outils, notamment les machines agricoles, font partie de la deuxième vague de produits à libéraliser dans un délai de l'ordre de trois ans…* »

Fort de ce qui précède, Luc Magloire Mbarga Atangana affirme qu'« *étant donné que la Loi de finances prévoit effectivement des droits de douane élevés (entre 30 et 40% pour l'importation d'équipements agricoles, ndlr)* », les APE sont une aubaine pour l'agriculture. Ce d'autant que, soutient-il, « *tout ce qui est engin, tracteur, tout ce qui relève de la mécanisation agricole devrait faire l'objet d'une exonération accélérée des droits de douane. Il faut espérer qu'on va y arriver assez vite.* »

La multitude d'associations paysannes fragilise les producteurs de cacao-café

Dans le département du Nyong-Ekellé, région du Centre du Cameroun, 90 associations paysannes de la filière cacao sont répertoriées dans le fichier du Ministère de l'agriculture. Ensemble, a-t-on appris au cours d'une récente réunion d'évaluation de la campagne en cours, elles n'ont officiellement produit que 2400 tonnes de cacao vendues dans le circuit normal, l'équivalent ou plus de cette production ayant été commercialisée au noir, selon le propre aveu des producteurs. Le cas du Nyong-Ekellé est transposable partout ailleurs dans le pays.

L'explosion du nombre de regroupements de producteurs de cacao-café, née des querelles de leadership entre les membres, est synonyme de dispersion des énergies et est contreproductive. C'est cette situation, apprend-on, qui a guidé la décision de l'Etat camerounais d'exiger que les Groupements d'initiative commune (GIC) et autres fédérations de GIC mutent en coopératives, afin de pouvoir continuer à bénéficier des appuis gouvernementaux.

C'est ce message d'unité qu'a porté le CICC aux producteurs, au cours des réunions d'évaluation de la campagne cacaoyère en cours organisées dans certains bassins de production. Une invitation au rassemblement autour d'entités uniques mais fortes, qui a conduit à l'annonce de la création, dans certains bassins de production, de coopératives uniques à l'échelle départementale ou régionale, à l'image de l'Union centrale des coopératives agricoles de l'Ouest (Uccao).

A en croire Omer Gatien Malédy, le secrétaire exécutif du CICC, le rêve de l'interprofession est de voir toutes ces coopératives de producteurs camerounais devenir autant de Cooxupè africains, du nom de cette coopérative brésilienne créée en 1932 par 24 membres, aujourd'hui devenue la première exportatrice de café dans le monde, avec 300 000 tonnes, et qui dispose d'une banque créée sur capitaux propres.

Barry Callebaut, principal acteur de la transformation locale du cacao camerounais

Selon l'Office national du cacao et du café (ONCC), depuis le lancement de l'actuelle campagne cacaoyère au mois d'août 2013, Sic-Cacaos, filiale camerounaise de la firme Barry Callebaut, a déjà acheté, à fin mai 2014, environ 30 025 tonnes de cacao pour ses activités de broyage. Ces achats sont de plus de 3000 tonnes supérieurs aux 27 203 tonnes achetées sur la même période lors de la dernière campagne.

Sic-Cacaos se positionne ainsi comme principal animateur du secteur de la transformation locale du cacao camerounais, loin devant les Chocolateries confiseries du Cameroun (Chococam), filiale du Sud-africain Tiger Brands, qui n'a acheté que 795 tonnes de cacao pour transformation depuis le début de la campagne, révèle l'ONCC, qui précise par ailleurs que cette entreprise n'a effectué aucun nouvel achat de fèves depuis février 2014.

Une situation que les experts expliquent par l'étroitesse du marché de la filiale de Tiger Brands, dont les produits semi-finis sont vendus exclusivement au Cameroun, tandis que Sic-Cacaos, lui, commercialise ses produits semi-transformés dans les six pays de la Cemac que sont le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale et le Tchad.

Baisse des exportations de cacao et de café depuis le début des campagnes

Selon les statistiques de l'Office national du cacao et du café (ONCC), le Cameroun a exporté 146 685 tonnes de cacao à fin mai 2014, soit neuf mois après le début de la campagne actuelle en août 2013. Ce qui correspond à une baisse de plus de 54 000 tonnes, par rapport aux 200 915 tonnes exportées sur la même période au cours de la campagne précédente. Sur le seul mois de mai 2014, révèlent les statistiques de l'Office, la baisse par rapport à la dernière campagne est de plus de 50%, passant de 5849 tonnes lors de la campagne 2012-2013, à seulement 2268 tonnes au cours de la campagne en cours.

Aussi, les observateurs prédisent-ils déjà une baisse globale de la production cacaoyère camerounaise en fin de campagne. Malgré cela, l'ONCC, visiblement plus optimiste que ne le présagent les chiffres, table sur une légère hausse de la production cette année, qui passerait alors, apprend-on, de 228 948 tonnes en 2012-2013, à 235 000 tonnes en 2013-2014. Soit, une augmentation de 7000 tonnes.

La situation n'est guère reluisante dans la filière café. En effet, depuis le début de la campagne caféière 2014, début octobre et décembre, respectivement pour l'arabica et le robusta, la filière camerounaise n'a exporté qu'un total de 8970 tonnes de café, selon l'ONCC.

Les tendances actuelles ne présagent pas de bonnes performances, les deux campagnes étant rendues à mi-parcours. Pour rappel, la production caféière a connu une chute de plus de 50% lors de la dernière campagne, se situant à 16 142 tonnes seulement, contre 38 127 tonnes une campagne plus tôt.

Lancement d'une campagne de traitement phytosanitaire intégral du verger cacao-café

Le ministre camerounais de l'Agriculture, Essimi Menyé, a troqué son costume contre une combinaison d'agriculteur et un pulvérisateur, pour procéder, dans la ville de Kumba, dans la région du Sud-Ouest, au lancement de la campagne de traitement phytosanitaire intégral du verger cacao-café. Selon le ministre Essimi, cette opération nationale vise à accroître la production nationale.

A l'issue de ce lancement officiel de la campagne de traitement phytosanitaire du verger cacao-café, qui est à 90% attaqué par des maladies, selon des sources autorisées, les producteurs de Kumba ont reçu de l'Etat un don de fongicides et de pulvérisateurs, pour un montant total de 117 millions de francs CFA, a-t-on appris.

Selon les experts, le vieillissement des plantations de cacao et de café dans le pays, ainsi que le manque d'entretien desdites plantations du fait de la maîtrise approximative des techniques de traitement, ou alors simplement à cause du manque de moyens financiers permettant d'acquérir les fongicides et les pulvérisateurs, sont parmi les maux qui minent la filière cacao-café camerounaise.

Pour rappel, le verger cacao au Cameroun est estimé à environ 425 000 hectares, pour une production de 230 000 tonnes annuelles, contre un potentiel de 850 000 tonnes ; tandis que le café, lui, est cultivé sur environ 140 000 hectares, pour une production de 17 000 tonnes seulement l'année dernière.

Le Gicam s'inquiète « *des menaces sur la banane d'exportation et la filière bois* »

Selon les prévisions du Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), « *le secteur primaire jouera un rôle important* » dans la croissance de l'économie camerounaise en 2014, « *malgré les menaces sur la banane d'exportation et la filière bois, dont les activités sont entravées par d'énormes difficultés de trésorerie dues à l'accumulation des crédits TVA et les goulots d'étranglement au port de Douala* ».

A en croire cette association patronale, à fin décembre 2013, le montant total des crédits TVA à reverser aux entreprises camerounaises par l'Etat était estimé à 52 milliards de francs CFA, dont 12,5 milliards FCFA seulement déjà validés et en attente de payement.

Le non-remboursement de ces crédits TVA, qui représentent le solde qui se dégage lorsqu'on fait la différence entre la TVA payée par les entreprises lors de l'acquisition de leurs biens et services, et celle collectée par ces dernières sur leurs clients, souligne-t-on au Gicam, obère considérablement la trésorerie des entreprises et bloque les investissements.

Afin de résorber ce problème récurrent entre l'Etat et les opérateurs économiques, le président du Gicam, dans un récent entretien accordé à l'agence Ecofin, avait suggéré au gouvernement de procéder au lancement d'un « *emprunt obligataire spécifique* », afin de mobiliser les fonds pour rembourser aux entreprises les crédits TVA, dont l'accumulation est préjudiciable à leur efficacité, à leur compétitivité.

ERRATUM

Dans notre numéro 27 du mois de juin 2014, nous avons par erreur attribué à Omer Gatien Maledy, secrétaire exécutif du Conseil interprofessionnel du cacao et café (CICC), la photo de Son Excellence Omer Farouk Dogan, Ambassadeur de Turquie au Cameroun. Nous prions les intéressés de bien vouloir nous en excuser.

Le marché local du thé « *est confronté à une concurrence sans règle* »

Pour Luc Magloire Mbarga Antangana, le ministre du Commerce, le Cameroun dispose d'une « *bonne filière thé issue de la privatisation* (de la branche thé, ndlr) *de la Cameroon Development Corporation (CDC)* », une entreprise agro-industrielle publique, qui a cependant conservé ses activités d'exploitation de banane, de caoutchouc et de palmier à huile dans les régions du Sud-Ouest et du Littoral.

Le repreneur (Cameroon Tea Estates) de cette branche thé de la CDC, souligne le ministre Mbarga Atangana, « *vient de bénéficier de l'agrément de la Cemac pour l'accès sans entrave au marché communautaire sous-régional* ». Cet agrément, éclaire ce membre du gouvernement camerounais, permet à cette entreprise de renforcer la commercialisation de ses produits qui se faisait déjà « *essentiellement vers le marché régional* », à cause, souligne-t-il, d'un « *marché local confronté à une concurrence sans règle* ».

En effet, constate-t-on, les étals des marchés et supermarchés camerounais sont bondés de marques de thé en provenance de divers pays, principalement de la Chine. Alors que, localement, la CTE produit annuellement environ 1800 tonnes de thé dans sa plantation de Ndu, et 1500 tonnes dans celle de Djuttitsa, deux localités de la région du Nord-Ouest. La CTE exploite également dans la localité de Tolé, « *la plus ancienne plantation de thé du Cameroun créée en 1928 et située au pied du Mont Cameroun* », ce qui « *procure une saveur particulière au Tolé tea* ».

FINANCE

Deux jours de grève à la Société Générale, pour réclamer le départ du DG

Alors que les agents de l'Etat s'agglutinent aux guichets des banques depuis le 24 juin 2014, pour percevoir leur paie du mois de juin, les employés de la filiale camerounaise de la Société Générale (SG) ont décidé d'entrer en grève le 25 juin 2014, exécutant ainsi un préavis adressé par les représentants syndicaux aux dirigeants de cette institution bancaire le 19 juin 2014.

Par le biais de cette grève suspendue « *jusqu'à nouvel avis* », après deux jours de débrayage, les employés de la Société Générale Cameroun souhaitaient obtenir les départs du directeur général, Jean-Philippe Guillaume, accusé de fouler au pied les droits des travailleurs, de la Directrice des ressources humaines (DRH), Mme Penda, présentée comme l'exécutante des « *mauvaises décisions* » du DG ; ainsi que la réintégration de leur collègue, Olivier Djaba, « *injustement licencié* ». Ce dernier vœu a été exaucé par les dirigeants de la SG, ce qui a provisoirement calmé la tension entre les employés et la direction générale.

Pourtant, en plus du « *réaménagement sans délai au sommet du directoire de la banque, notamment à la direction générale et à la direction des ressources humaines* », les personnels de la SG Cameroun exigeaient « *le payement des différentiels de primes et indemnités non reversées aux collaborateurs promus au titre de l'examen annuel de situation 2013* », ainsi qu'on peut le lire dans le préavis de grève adressé aux administrateurs de la banque le 19 juin 2014.

Les résidents souscrivent 81% des titres publics de l'Etat sur le marché de la BEAC

Depuis 2011, tous les titres publics émis par le Trésor public camerounais sur le marché de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), ont été souscrits par des résidents camerounais, révèle la Direction générale du Trésor (DGTC) du Ministère des finances.

Cette réalité fait dire aux responsables de cette direction, que « *le Cameroun est la principale zone de liquidité* » de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Ce d'autant que, révèle la même source, 60% des souscriptions des titres publics faits sur le marché de la BEAC, par l'ensemble des pays de la Cemac, sont également le fait de résidents camerounais.

Cependant, bien que la Cemac soit constituée de six Etats membres, à savoir le Gabon, la Guinée équatoriale, le Congo, le Tchad, la République centrafricaine et le Cameroun, seul trois pays animent le marché des titres de la banque centrale, notamment le Cameroun, le Gabon et la RCA, même si les opérations de ce dernier pays sont à la fois rares et généralement couronnées d'insuccès, du fait de la crise politique que vit ce pays.

Selon la Direction générale du Trésor, depuis son arrivée sur le marché des titres publics à souscription libre de la BEAC fin 2011, le Cameroun a réussi à lever, au 31 mars 2014, un peu plus de 614 milliards de francs CFA, pour un encours de 282,5 milliards FCFA.

25% des crédits accordés par les banques camerounaises sont risqués, selon le DG d'UBA

S'exprimant le 1er juin 2014 à Douala lors de la 3ème édition de « l'Université du Gicam », le directeur général d'UBA Cameroun, Georges Wega, a révélé que 25% des créances des banques camerounaises sont douteuses. « *Cela veut dire que si une banque accorde 100 crédits en une année, 25 crédits sont susceptibles de ne pas être remboursés* », a-t-il clarifié, prenant ainsi le contrepied des opérateurs économiques qui accusent les banques commerciales de freiner l'accès au crédit.

Embrayant sur le propos du DG d'UBA, l'universitaire Félix Zogning a rappelé que les récriminations faites aux banques en matière d'octroi de crédit peuvent aussi être la conséquence du respect strict des ratios prudentiels imposés aux banques par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac).

En effet, a rappelé Félix Zogning, selon les exigences du gendarme du secteur bancaire dans la zone Cemac, les banques de cet espace communautaire ne peuvent détenir un portefeuille crédit dont le montant est supérieur à huit fois les fonds propres de la banque. De plus, il est interdit aux banques d'accorder un crédit dont le montant équivaut à 15% des fonds propres de l'institution bancaire.

Toutes ces contraintes réglementaires contribuent à limiter l'accès au crédit au Cameroun, au même titre que la structuration limitée des entreprises qui demandent des concours financiers aux banques camerounaises, a fait remarquer Georges Wega.

Près de 10 milliards FCFA à recouvrer pour rembourser les épargnants de l'ex-Cofinest

François-Xavier Zingui, le liquidateur de la Compagnie Financière de l'Estuaire (Cofinest), entreprise de microfinance (EMF) jadis prospère au Cameroun, qui est malheureusement tombée en faillite en 2010, vient de publier la « *liste des principaux gros débiteurs* » de cette ex-EMF. Il s'agit de 85 personnes physiques et morales, qui sont invitées « *à venir rembourser la totalité de leurs dettes, ou à défaut négocier un moratoire raisonnable de remboursement, faute de quoi le recouvrement forcé sera engagé à leur encontre* ».

Ces débiteurs sont redevables de la somme de 9,9 milliards de francs CFA envers l'ex-Cofinest, apprend-on du communiqué du liquidateur, qui renseigne par ailleurs que le plus gros débiteur est l'Union sportive de Douala (2,9 milliards FCFA), une équipe fanion du championnat de football de première division du Cameroun. Des responsables de cette équipe, l'on s'en souvient, ont pendant un moment été dans l'équipe dirigeante de la défunte Cofinest.

Depuis la fermeture des guichets de cette entreprise de microfinance le 18 février 2011, apprend-on, les remboursements effectués ou programmés ont concerné, au 30 avril 2014, quelque 48 636 déposants sur les 51 549 que comptait l'EMF à sa fermeture. Montant total des remboursements effectifs : 624,315 millions de francs CFA.

Par ailleurs, plus de 776 millions de francs CFA ont été également mis en payement, mais n'ont pas encore été retirés par les bénéficiaires au guichet d'Afriland First Bank, institution bancaire qui a offert ses services pour les remboursements des clients de l'ex-Cofinest.

ENERGIE

Bowleven devrait obtenir un permis d'exploitation pétrolière sur le projet d'Etinde

Le groupe britannique Bowleven, qui opère au Cameroun sous le label Euroil, a annoncé le 3 juin 2014 que le gouvernement local lui avait manifesté formellement son engagement à répondre favorablement à sa demande de permis d'exploitation pétrolière sur le projet d'Etinde. L'engagement pris au terme d'une réunion qui s'est tenue le 21 mai entre les responsables de Bowleven et les représentants de l'administration camerounaise, devrait se concrétiser par l'attribution d'un permis d'exploitation, qui interviendra, selon l'entreprise britannique, sous la forme d'un décret du président de la république camerounaise et devrait, toujours selon elle, lui conférer des droits sur une période initiale de vingt ans.

« *Nous nous réjouissons d'avoir franchi cette étape dans le développement du projet Etinde et d'avoir accompli ce chemin vers l'obtention d'un permis d'exploitation. Nous remercions le gouvernement du Cameroun de nous manifester son soutien et attendons désormais de recevoir celui de Son Excellence Paul Biya, le président de la République* », a déclaré dans le communiqué Kevin Hart, le PDG de Bowleven.

La compagnie Bowleven est présente au Cameroun depuis quatorze ans. Sur ses opérations camerounaises, le groupe n'est plus seul, le Suisse Vitol et le gouvernement du Cameroun ayant acquis chacun 20% des parts dans la filiale locale. Sur le London Stock Exchange où l'entreprise écossaise est cotée, la valeur de son titre a débuté la séance du 4 juin dans le vert (+0,68%) à 0,48 euro. Mais sur le moyen terme, elle reste en deçà de ses performances de 2013.

Idriss Linge

Le Russe Lukoil lorgne également sur le champ pétro-gazier d'Etinde

Lukoil, un des acteurs les plus importants de la production pétrolière en Russie, pourrait très bientôt rentrer dans le capital du projet d'exploration pétrolière et gazière situé dans la localité d'Etinde dans les eaux camerounaises, a-t-on indirectement appris d'un communiqué officiel de Bowleven, en date du 23 juin 2014.

Dans le communiqué, la compagnie écossaise a fait part de son intention de céder 50% des 75% qu'elle détient sur ce champ pétrolier et gazier, contre la somme de 250 millions de dollars (environ 112 milliards de francs CFA). Lukoil est présenté comme le principal acquéreur potentiel dans l'opération, et rachètera 37,5% des parts de Bowleven, et Camop, la filiale camerounaise du groupe NewAge (qui opère dans plusieurs pays d'Afrique), devrait prendre les 12,5% restant.

Si l'Assemblée générale de Bowleven et le gouvernement camerounais ne marquent aucune objection à l'opération, l'entreprise devrait encaisser 170 millions de dollars (76,5 milliards FCFA) à la signature du contrat, une deuxième tranche de 40 millions après qu'auront été effectuées les études de faisabilité, et une dernière tranche de 40 millions $ après évaluation du potentiel des deux puits du champ pétrolier.

Lukoil est une compagnie totalement privée qui est cotée sur les marchés financiers de Londres et de New York. L'avancée de ce géant dans le golfe de Guinée ne manquera pas d'attirer l'attention des experts de la géostratégie. Ce d'autant que, dans cette zone, l'on retrouve des entreprises de toutes les grandes puissances énergétiques (France, Etats-Unis, Chine et probablement Russie).

IL

La production pétrolière en hausse de 24,5% sur les quatre premiers mois de l'année

La production pétrolière des quatre premiers mois de l'année 2014 reflète, au baril près, les prévisions d'augmentation de 24% faites dans le budget de l'Etat pour le compte de l'exercice en cours. En effet, selon les statistiques de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), quelque 8,82 millions de pétrole brut ont été produits dans le pays au 30 avril 2014, en hausse de 24,5% par rapport à la même période l'année dernière.
« *Le relèvement de la production ainsi observée est essentiellement dû à l'augmentation de la production du champ Dissoni, ainsi qu'à la mise en production des champs Padouk et Mvia* », précise la SNH. Le champ Mvia, situé en onshore dans le bassin Douala-Kribi-Campo, est entré en production en novembre 2013, tandis que le champ Padouk, lui, est opérationnel depuis le début de cette année.
Sur l'ensemble de cette production, la SNH indique avoir vendu, pour le compte de l'Etat camerounais, un peu plus de 5 millions de barils de brut, au prix moyen de 105,8 dollars le baril, soit environ 53 000 francs CFA. Au total, apprend-on, la somme de 175,6 milliards FCFA a déjà été transférée au Trésor public camerounais, au titre de recettes pétrolières.
En rappel, les recettes pétrolières attendues par l'Etat du Cameroun en 2014 sont projetées à 718 milliards de francs CFA, en stagnation par rapport à l'exercice budgétaire 2013, malgré une hausse de la production prévisionnelle de 24%.

Le droit de transit du pétrole tchadien rapporte 6,5 milliards FCFA sur quatre mois

La redevance versée au Trésor public camerounais au titre du droit de transit du pétrole tchadien à travers le pipeline Tchad-Cameroun, est estimée à 6,5 milliards de francs CFA sur les quatre premiers mois de l'année 2014. Cette somme équivaut à un volume de 10,4 millions de barils de pétrole brut transportés, annonce la Société nationale des hydrocarbures (SNH) dans un communiqué.

Ce droit de transit est en forte hausse, suite à sa revalorisation intervenue le 29 octobre 2013, qui a fait passer cette redevance de 195 francs CFA (0,41 dollar) le baril, à 618 FCFA (1,30 dollar). C'est ainsi que, peut-on constater, les sommes engrangées entre janvier et avril 2014 sont presque l'équivalent de l'enveloppe rapportée au Trésor public camerounais par le pipeline sur onze mois en 2013.
A titre de comparaison, avait révélé le Comité de pilotage et de suivi des pipelines (CPSP) dans un communiqué publié en décembre 2013, entre janvier et novembre de cette année-là, un total de 26,5 millions de barils avaient été transportés par l'oléoduc, pour un droit de transit d'un peu plus de 7 milliards FCFA seulement.
A côté de sa revalorisation, l'augmentation du droit de transit observée ces derniers mois est aussi la conséquence de l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le pipeline, dont le corollaire est l'accroissement des quantités de brut transporté. Il en est ainsi de la firme canadienne Caracal Energy, qui a enlevé le 22 mars 2014 au terminal de Komé à Kribi, dans le Sud du Cameroun, sa première cargaison de 950 000 barils de pétrole brut, au travers de sa filiale tchadienne Petro-Chad Mangara.

Les centrales électriques de Kribi et de Dibamba passent aux mains de Globeleq

Globeleq, la société leader de génération d'électricité en Afrique subsaharienne, détiendra plus de 300 MW au Cameroun, grâce à l'exploitation de la centrale à gaz de 216 MW de Kribi et la centrale au mazout de 86 MW de Dibamba, du fait d'une participation majoritaire dans les sociétés de production d'électricité Kribi Power Development Corporation (KPDC) et Dibamba Power Development Corporation (DPDC). La reprise de ces deux filiales d'AES est consécutive au rachat des actifs du groupe américain par le fonds britannique Actis, qui détient Globeleq à 100%.

« *Dibamba et Kribi sont les deux seuls projets énergétiques indépendants au Cameroun et nous sommes véritablement enthousiasmés de prendre activement part au secteur énergétique du pays et de contribuer à son développement économique* », a expliqué Mikael Karlsson, PDG de Globeleq dans un communiqué.

« *Nous avons hâte de fournir au pays une électricité fiable et abordable et de soutenir la croissance continue du secteur de l'électricité au Cameroun* », a déclaré Chris Ford, directeur de la Gestion des actifs pour Globeleq Afrique.

L'électricité de ces deux centrales est vendue à AES Sonel, le concessionnaire du service public de l'électricité, suite à des contrats d'achat d'énergie pour une période de vingt ans. L'Etat du Cameroun conservera une participation minoritaire dans les deux sociétés.

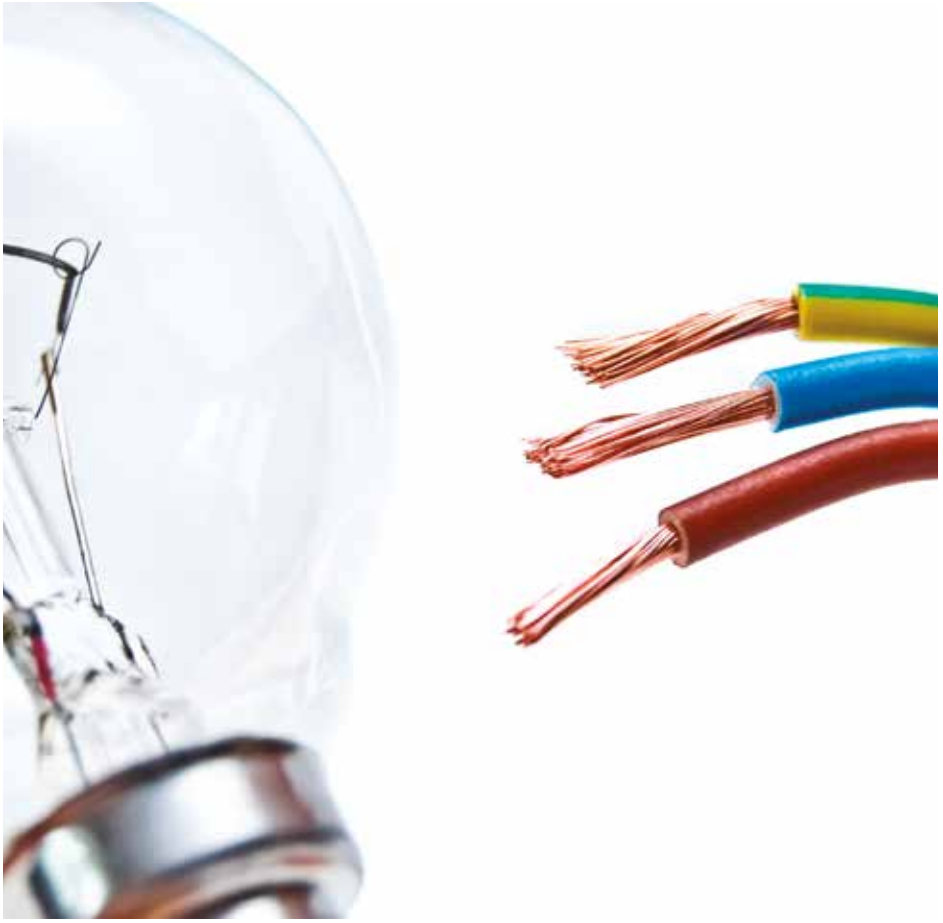

Six représentants d'Actis entrent au conseil d'administration d'AES Sonel

Une assemblée générale (AG) de l'électricien camerounais AES Sonel, tenue à Yaoundé, a constaté, le 12 juin 2014, la démission des représentants du groupe américain AES au sein du conseil d'administration de l'entreprise concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, suite au rachat de tous ses actifs dans le pays par le fonds d'investissement britannique Actis.

Les administrateurs démissionnaires ont aussitôt été remplacés par les six représentants désignés par Actis, et dont l'AG a également entériné l'arrivée au conseil d'administration d'AES Sonel, entreprise qui devrait changer de dénomination dans les prochaines semaines. Les administrateurs d'Actis ont pour noms : David Michaël Stuart Grylls, Mark Edwards Goldsmith, Adrian Thomas Mucalov, Nikhath Zigmund, Tobjorn Caesar Knut et Hanaan Lea Marwah.

Au sortir de cette première AG d'AES Sonel version Actis, le DG de la société, Jean-David Bilé, a été reconduit à son poste, auréolé, en plus, de l'étiquette d'administrateur. Il devient donc ADG, tandis que le PCA, l'économiste et conseiller du chef de l'Etat Séraphin Fouda, est également maintenu à son poste. En entendant d'éventuels remaniements annoncés à la tête de cette entreprise par diverses sources crédibles. Actis est officiellement devenu l'opérateur et l'actionnaire majoritaire dans le secteur de l'électricité au Cameroun le 23 mai 2014, à la suite de la signature d'un accord avec le gouvernement camerounais. Accord lui-même consécutif au rachat, annoncé en novembre 2013, de 100% des actifs de l'Américain AES Corp dans le secteur de l'électricité dans le pays.

Le Cameroun capitalise sa position stratégique dans les hydrocarbures du Niger et du Tchad

Le Cameroun va capitaliser sa position stratégique sur les hydrocarbures du Niger qui veut faire transiter sa production pétrolière via le pipeline desservant déjà les champs pétroliers du Tchad. Un projet de loi autorisant la ratification de l'accord, en ce sens, entre le Niger et le Cameroun est soumis, depuis quelques jours, à l'Assemblée nationale.

La mise en œuvre de cet accord permettra au Cameroun de « *tirer avantage de sa situation géographique privilégiée pour promouvoir la coopération sous-régionale en matière d'hydrocarbures* », a-t-on justifié. Ce rapprochement entre Yaoundé et Niamey induira un « *accroissement substantiel des revenus que percevra notre pays, au titre du droit de transit* », a soutenu le ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement technologique, Emmanuel Bonde, devant les députés.

Il s'agit d'une véritable aubaine pour le Cameroun, qui a récemment révisé à la hausse les droits de transit du pétrole tchadien sur son territoire. Avec des fonds chinois et la société China National Petroleum Corporation (CNPC), le Niger est devenu depuis 2011 pays producteur de pétrole. Au premier semestre 2013, sa production a atteint 3 millions de barils de brut sur le bloc Agadem. Durant la même période, la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ), à capitaux sino-nigériens, a raffiné 113 524 tonnes d'essence, 217 222 tonnes de gasoil et plus de 20 000 tonnes de gaz domestique.

Bowleven Plc amodie 20% du permis Bomono à Africa Fortesa

Bowleven Plc, compagnie d'exploration sur le pétrole et le gaz active en Afrique, a annoncé le 27 juin 2014 être entrée dans un arrangement conditionné avec la compagnie Africa Fortesa Corp Ltd pour le forage des puits d'exploration dans le cadre du permis Bomono au Cameroun.

Selon l'esprit de cet arrangement, assujetti à l'approbation du gouvernement camerounais, Africa Fortesa Corp Ltd devra forer deux puits d'exploration, au coût de 15 millions $ (environ 6,5 milliards de francs CFA), pour acquérir, en contrepartie, 20% d'intérêt dans ledit permis.

Le forage devrait commencer avant la fin de cette année 2014, apprend-on, et sera exécuté par Africa Onshore Drilling, une filiale d'Africa Fortesa, qui a déjà fait ses preuves dans le forage onshore en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal.

Parallèlement à cet arrangement, Bowleven, pétro-gazier coté à la bourse de Londres, explore les possibilités d'autres amodiations sur des parts de ses intérêts dans le permis pour faire avancer le programme de forage.

Le permis Bomono comprend deux blocs onshores, OLHP-1 et OLHP-2, qui couvrent une superficie de 2328 km2 dans le bassin de Douala. Il est détenu à 100% par EurOil Ltd, filiale entièrement détenue par la compagnie britannique Bowleven Plc.

Bowleven Plc est, au Cameroun, opérateur de deux blocs onshore et de trois blocs offshore dans lesquels elle détient des participations.

TELECOMS

Tensions au sein du conseil d'administration de l'opérateur de mobile Viettel

Des tensions sont persistantes au sein du conseil d'administration de Viettel Cameroun, le 3ème opérateur de téléphonie mobile, qui a annoncé le lancement de ses activités pour le mois de septembre 2014. Selon des sources autorisées, les administrateurs et le partenaire vietnamien ne s'accordent pas sur la politique de gestion des ressources humaines à implémenter par l'entreprise.

En effet, apprend-on, le partenaire vietnamien ambitionne d'importer au Cameroun jusqu'aux producteurs, gros distributeurs et vendeurs au détail des produits (cartes SIM, crédits de communication, etc.) de ce nouvel opérateur de téléphonie mobile. Un projet auquel s'opposent les administrateurs camerounais, qui rappellent la promesse de créer 6300 emplois locaux, faite au gouvernement par Viettel Cameroun, au moment de la signature du contrat de concession en 2012.

En mai 2014, des dénonciations internes faisaient déjà état de l'importation massive de la main d'œuvre vietnamienne au sein de l'entreprise, laquelle constituait environ 50% de l'effectif total de la société. En effet, avait-on appris de bonnes sources, sur les 600 employés actuellement à pied d'œuvre pour le lancement des activités de cette entreprise de télécoms, 317 seraient venus du Vietnam.

UN RÉSEAU CONSTRUIT À 70%

Réagissant à ces accusations, Moïse Bayi, le directeur général adjoint de Viettel Cameroun, se veut plutôt rassurant. « *Nous comprenons parfaitement l'inquiétude des Camerounais qui voient leurs emplois menacés. Mais nous rassurons la jeunesse camerounaise que le personnel expatrié de Viettel Cameroun est utilisé de manière temporaire et sera rapatrié trois mois après le lancement de nos activités* », a-t-il indiqué dans une mise au point envoyée au quotidien gouvernemental camerounais.

Un lancement des activités désormais annoncé pour le 18 septembre 2014, après deux renvois en janvier et mars derniers. En effet, apprend-on, le 3ème opérateur de la téléphonie mobile au Cameroun a déjà construit son réseau à 70%, selon Jules Kenmy, l'un des administrateurs de cette entreprise de télécoms.

Ce dernier annonce d'ailleurs que le nouvel opérateur, qui a introduit une requête pour la prorogation de son monopole sur la 3G jusqu'en 2016, devait avoir effectué l'interconnexion de son réseau avec ceux d'Orange et de MTN, ses deux concurrents, ainsi que celui de Camtel – l'opérateur public de téléphonie fixe qui gère la fibre optique – à la fin du mois de juin.

Selon la même source, les communications internes sur le réseau de Viettel sont déjà effectives depuis plusieurs semaines maintenant, entre Yaoundé, la capitale, Douala, la capitale économique du pays, et Bafoussam, Bamenda et Ngaoundéré, trois autres grandes métropoles du Cameroun. Ces appels internes, rappelle M. Kenmy, sont rendus possibles grâce au préfixe « 6 » qu'utilisera le 3ème opérateur de téléphonie mobile. « *Quant aux prix, dont la question est de préoccupation nationale, nous pensons pouvoir être compétitifs* », rassure cet administrateur de Viettel.

BRM

L'association mondiale des opérateurs télécoms s'invite au débat sur la 3G au Cameroun

Alors que la demande de prorogation du monopole sur la 3G introduite auprès du gouvernement camerounais par le 3ème opérateur de téléphonie mobile, Viettel Cameroun, attend encore la décision des autorités publiques, le débat sur le déploiement de cette technologie télécoms dans le pays s'anime davantage. Le 13 juin 2014, une délégation de responsables de la filiale locale de la firme sud-africaine MTN a rencontré les députés de la nation, et n'ont pas hésité à dénoncer cette restriction sur l'octroi de la 3G, qui nuit gravement aux intérêts du Cameroun, selon les hôtes des députés.

C'est dans ce contexte de bataille à peine voilée autour de la 3G, que l'hebdomadaire Repères a récemment révélé une correspondance adressée, en juin 2012, au secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun, juste après le lancement, le 28 mai 2012, de l'appel d'offres pour l'octroi de la 3ème licence de mobile au Cameroun. Dans ce document, Tom Philipps, Chief Regulator Officer de l'Association GSM, qui regroupe les entreprises des télécoms de 218 pays dans le monde, relevait les « *préoccupations* » de l'AGSM suite à la publication de l'appel d'offres gouvernemental.

L'AGSM ne comprenait pas en effet que les opérateurs existants, MTN et Orange en l'occurrence, soient « *exclus du processus d'obtention d'un nouveau spectre d'octroi de fréquences pour les services mobiles 3G à large bande* ». Ce d'autant que, soutient l'AGSM, « *un nouvel entrant sur le marché devra consacrer un important investissement financier pour construire un réseau (…) tandis que les opérateurs déjà sur le terrain seraient capables de déployer rapidement les services mobiles offerts par la 3G, tout simplement en mettant à jour leurs infrastructures commerciales et techniques existantes* ».

Fort de cet argumentaire, l'AGSM conclut que « *pour tirer les bénéfices des services mobile à large bande, en termes de croissance économique, de diversification et de création d'emplois au Cameroun, les opérateurs mobiles existants ne devraient pas être exclus du processus d'acquisition d'une licence 3G* ».

YooMee annonce la fin de son service YooMee Live

Dans un communiqué envoyé à ses abonnés, le fournisseur d'accès Internet (FAI) YooMee a annoncé la fin de sa plateforme de service YooMee Live, lancée le 22 décembre 2012 en partenariat avec Microsoft. Le service, présenté en son temps comme la nouvelle génération de Microsoft Windows Live, offrait de manière très simplifiée de nouveaux moyens de communication en ligne, sur une seule interface.

YooMee Live proposait alors plusieurs fonctionnalités, telles que la gestion du courrier électronique, le partage de photos, la messagerie instantanée, l'intégration avec Facebook, YouTube, etc. Avec lui, il était possible de faire tout au même instant et de ne plus avoir à passer de fenêtre en fenêtre. D'après YooMee, la fin du service découle surtout de la firme américaine qui a exprimé sa volonté de ne plus le supporter. YooMee Live a été désactivé le 27 juin 2014.

Le SMS Printer pour sauver 10 000 nouveau-nés infectés par le VIH

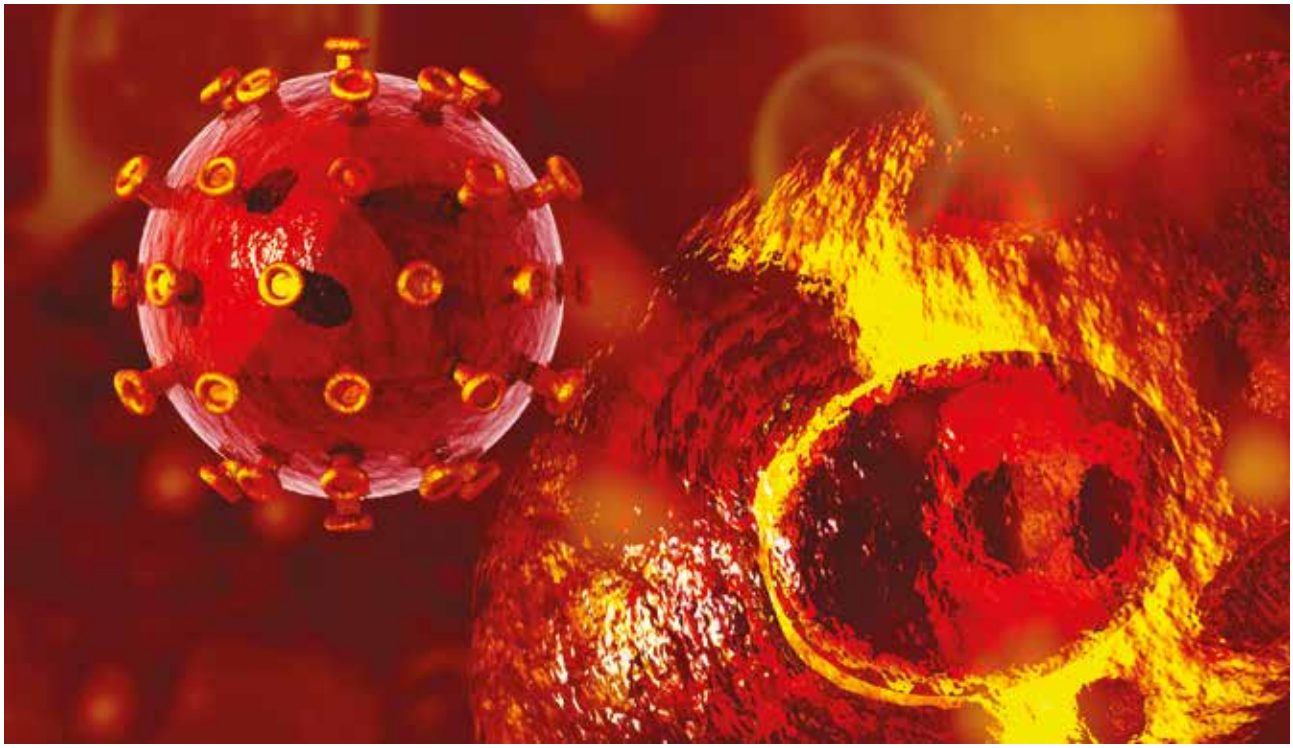

La Fondation MTN et La Fondation Clinton, qui est l'une des organisations les plus actives dans la prévention contre le VIH dans le monde, ont conclu le 18 juin 2014 à Yaoundé, la capitale camerounaise, un partenariat pour partir en croisade contre le diagnostic tardif de l'infection au VIH chez les nouveau-nés, au moyen d'un système dénommé SMS Printer.

Sorte de téléphone portable avec une mini-imprimante incorporée, le SMS Printer sera installé par la Fondation Clinton dans 682 centres de prélèvements disséminés à travers le pays, y compris dans les zones rurales les plus reculées. La Fondation MTN, elle, offrira son réseau, qui couvre 98% du territoire national, ainsi que ses équipements. Tout cet arsenal, apprend-on, permettra de rendre possible la transmission (par SMS) et l'impression instantanées des résultats des tests de dépistage effectués sur les nouveau-nés par les deux laboratoires spécialisés du pays. Bref, le SMS Printer va rendre disponibles les résultats le plus rapidement possible, afin de permettre la prise en charge tout aussi rapide des nouveau-nés testés positifs au VIH.

En effet, apprend-on, de nos jours au Cameroun, entre le prélèvement effectué sur un nouveau-né et la mise à disposition des résultats du dépistage du VIH effectué à base de son échantillon de sang, il s'écoule généralement plusieurs mois. Et pour cause, il n'existe dans le pays que deux laboratoires pouvant permettre le dépistage du VIH sur les nouveau-nés (le Centre International de Recherche Chantal Biya à Yaoundé, et le Centre for Disease Control and Prevention (CDC) à Mutengene, dans le Sud-Ouest).

Ainsi, « *les échantillons de sang doivent être transportés du lieu de prélèvement jusqu'au laboratoire spécialisé qui se trouve souvent à des centaines voire à des milliers de kilomètres avec les difficultés de transport inhérentes au niveau de développement du Cameroun. Le résultat du diagnostic reprend d'ailleurs le chemin inverse, du laboratoire vers le lieu de prélèvement avec les mêmes difficultés. Souvent, ce résultat parvient au centre de santé concerné trois à six mois après le prélèvement. Dans ces conditions, il arrive qu'un enfant pourtant infecté à la naissance soit perdu de vue ou décède sans avoir été mis sous traitement, parce que l'on ne connaissait pas son statut* », indique la Fondation MTN, pour qui le SMS Printer constitue, de ce point de vue, une « *vraie révolution* ».

Ce d'autant que, grâce à ce système, la Fondation Clinton et la Fondation MTN espèrent sauver au Cameroun, « *la vie de près de 10 000 nouveau-nés au cours des trois années que durera leur partenariat* ». Selon la Fondation MTN, « *les études menées dans d'autres pays tels que le Nigeria et le Kenya montrent que la technologie associée aux SMS réduit considérablement les délais d'attente des résultats du diagnostic précoce et permet d'avoir les résultats disponibles au moment où la mère retourne au centre de santé. Des performances similaires ont été réalisées au Malawi, en Ouganda et en Zambie.* »

BRM

Le service d'appel à crédit sera désormais payant chez l'opérateur MTN Cameroon

Dans un message envoyé à ses abonnés, l'opérateur MTN Cameroon, filiale du groupe sud-africain du même nom, a annoncé que dès le 1er juillet 2014, ses clients pourront emprunter du crédit de communication à partir de 100 francs CFA, remboursable sans frais dans les 24 heures, et avec frais au-delà des 24 heures.

L'introduction des frais de remboursement dans ce service est une nouvelle donne qui n'existait pas depuis 2012, lorsque le service baptisé « MTN Prolongation » avait été lancé. « *Nous avons tous vécu des situations où nous avons envie de passer un coup de fil, mais nous ne pouvons pas le faire parce que nous n'avons pas assez ou pas du tout de crédit. Désormais, on peut passer son appel même sans crédit. MTN vous prête du crédit que vous remboursez plus tard* », avait expliqué à ce moment-là Jean-Simon Ngann Yonn, le directeur marketing et distribution de MTN Cameroon.

Selon certains experts, deux objectifs peuvent expliquer cette décision de facturer les appels à crédit. « *Dans la mesure où un tel service ne peut que générer l'adhésion de millions d'utilisateurs, on peut imaginer que cela représente une niche pour l'accroissement des revenus, lorsque les crédits pris sont remboursés. Mais si les remboursements ne suivent pas, ce qui peut être le cas pour une grande part du profil des abonnées au Cameroun, l'opérateur serait tenté de mettre une barrière tarifaire pour décourager certains, ou alors récupérer sur certains abonnés* », a expliqué Martial Motcho, un expert du domaine.

Ce ne sera pas la première fois que MTN rend payant le service d'appel à crédit. En Côte d'Ivoire où l'opérateur est aussi présent, cette situation est aussi effective et l'abonné qui y a recours rembourse avec 10% du montant sollicité à payer en plus. Au Cameroun, on attend de voir quel sera le degré de charge à supporter pour rembourser du crédit au-delà de 24 heures.

MTN Cameroon revendique 10 millions d'abonnés

Dans un communiqué publié le 23 juin 2014, l'opérateur des télécommunications MTN Cameroon a annoncé avoir franchi la barre des 10 millions d'abonnés actifs. « *Le dix millionième abonné s'est connecté au réseau MTN le 17 juin 2014 à Ndogbong, dans la ville de Douala* », indique la société des télécoms. À travers cette augmentation de son parc clients, MTN conforte sa position de leader du marché de la téléphonie mobile au Cameroun.

En termes de parts de marché, MTN estime détenir 46%, soit six Camerounais sur dix qui détiennent un téléphone portable. Dans une lettre, Karl O. Toriola, le directeur général de MTN Cameroon, a remercié les 10 millions d'abonnés pour la confiance placée en l'entreprise. Il a également renouvelé l'engagement de la société à rester toujours à leur écoute et à leur offrir la meilleure expérience-client possible, qu'« *ils ont droit d'attendre d'un opérateur de télécommunications leader et innovant* ».

Les bons chiffres qu'affichent actuellement MTN découlent certainement des nombreuses innovations tarifaires et services engagées par l'entreprise depuis le début de l'année 2014.

L'ART réglemente les jeux, les promotions et envois par mobile de SMS non sollicités

Les opérateurs de téléphonie n'ont plus le droit d'envoyer des SMS à leurs clients à plus de 22h et avant 6h du matin. De même, ces messages ne doivent plus excéder le nombre de trois par jour. Par ailleurs, les opérateurs s'assureront désormais que les « *conditions liées aux jeux (…) doivent êtres claires, exhaustives, sincères et non équivoques* », lesquels jeux ne doivent plus excéder une durée d'un mois.

Telle est la teneur des articles 3 et 6 de la « *décision prescrivant aux opérateurs les modalités d'encadrement des jeux et des envois des SMS indésirés par voie téléphonique* », que vient de rendre publics l'Agence de régulation des télécommunications (ART). « *Le consommateur lésé du fait du non-respect des termes de cette décision peut saisir l'ART* », la non-application de la décision susmentionnée constituant « *un manquement entraînant des sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur* », précisent respectivement les articles 9 et 10 du texte.

Dans une autre décision « *fixant les conditions et modalités de lancement par les opérateurs des offres promotionnelles de services des communications électroniques* », l'ART précise que, désormais, « *toute offre promotionnelle doit être déposée à l'Agence, pour avis, huit jours ouvrables avant le lancement de la promotion* » (art 4).

Les deux décisions sus évoquées, peut-on lire dans le communiqué de l'ART, ont été prises depuis le 22 mai 2014. Un mois plus tard, les consommateurs camerounais continuent d'être arrosés, voire agacés, par des dizaines de SMS des opérateurs par jour, parfois après minuit.

PayPal débarque au Cameroun pour offrir des services de paiements en ligne

PayPal, la filiale de paiement électronique du géant américain eBay, a fait son entrée dans dix nouveaux pays, dont le Nigeria, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Zimbabwe, a rapporté l'agence Reuters le 16 juin 2014, citant un dirigeant de l'entreprise.

« *PayPal a traversé une période de réinvention, pendant laquelle nous avons amélioré certains de nos services pour les rendre plus faciles à utiliser sur les téléphones mobiles, ce qui nous a permis de nous étendre à ces nouveaux marchés qui se développent rapidement* », a déclaré le directeur de Paypal pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Rupert Keeley.

Dans une première étape, apprend-on, les consommateurs nigérians, camerounais, ivoiriens et zimbabwéens ne seront autorisés qu'à virer des fonds vers les sites marchands agréés par Paypal. L'entreprise de paiement en ligne ne couvre pas encore les transactions peer-to-peer, qui permettent aux consommateurs d'envoyer de l'argent à d'autres personnes disposant d'un compte Paypal, d'une part. D'autre part, la filiale du groupe eBay n'a pas encore agréé des marchands locaux.

Avec cette nouvelle extension de ses activités, notamment sur le continent africain, Paypal compte désormais 148 millions d'utilisateurs actifs dans 203 pays et territoires à travers le monde.

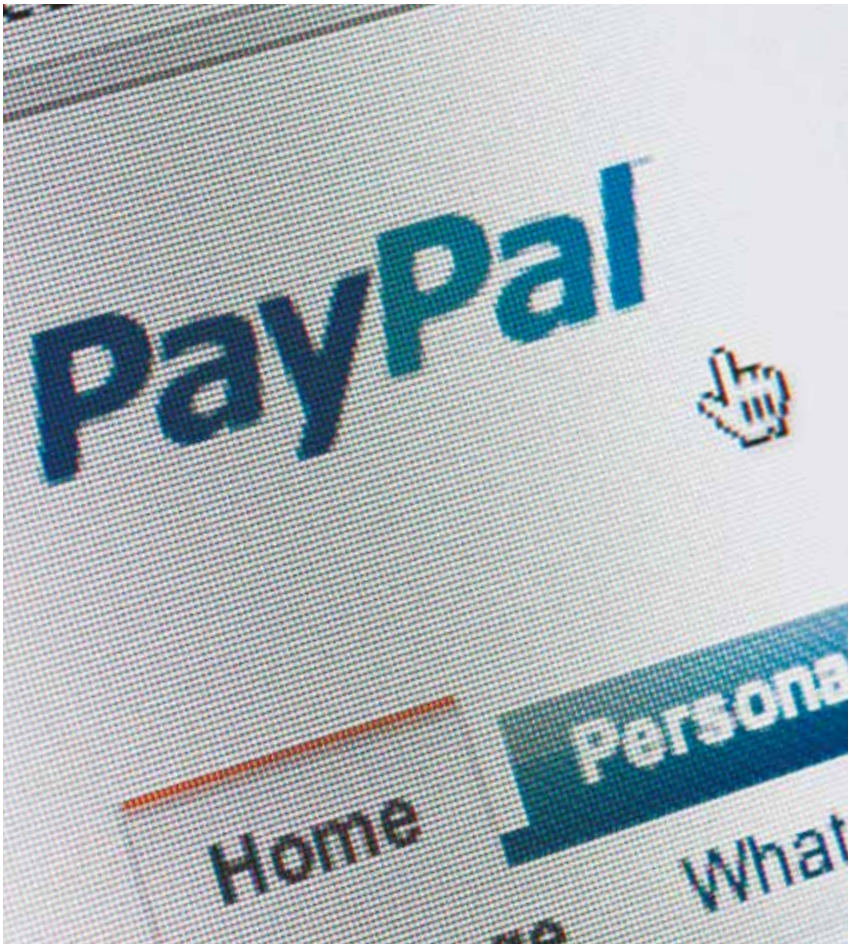

TRANSPORT

Accord formel pour l'extension du chemin de fer camerounais au Tchad

Le Cameroun et le Tchad ont procédé le 3 juin 2014 à Ndjamena, la capitale tchadienne, à la signature de l'Accord portant création de la Commission ferroviaire, en vue de l'extension du chemin de fer camerounais vers le Tchad. Cet accord est l'aboutissement de quatre années de concertations entre les deux parties. La signature de cet accord a été considérée par le ministre camerounais des Transports, « *comme un instant solennel d'affirmation d'une communauté de destins entre deux Etats voisins et un moment central de matérialisation de l'intégration dans la zone Cemac* ».

En application de l'article 6 de l'accord, a annoncé le ministre Robert Nkili, « *les parties contractantes ont choisi Bolloré Africa Logistics comme partenaire technique* » du projet. Concrètement, Bolloré Africa Logistics, dont l'une des entreprises au Cameroun (Camrail) est concessionnaire du chemin de fer, consistera, a-t-on appris, à « *appuyer la réalisation des études ; apporter un appui à la préparation des dossiers de présentation du projet aux bailleurs de fonds ; préparer les rencontres avec les bailleurs de fonds ; apporter une contribution aux réflexions et aux montages institutionnels et financiers* ».

Selon nos sources, le tracé retenu partira du terminus de Camrail de Ngaoundéré (Cameroun) pour Ndjamena, la capitale tchadienne, sur une longueur de 1400 km, pour un investissement estimé à environ 1400 milliards de francs CFA.

Reprise du transport des marchandises en direction de la République centrafricaine

Le transport des marchandises entre la République centrafricaine (RCA) et le Cameroun a repris le 16 juin 2014, a-t-on appris de bonnes sources. En effet, au terme d'une réunion de crise tenue le même jour dans les locaux de la sous-préfecture de Garoua-Boulaï, localité de la région de l'Est du Cameroun frontalière à la RCA, les 400 camionneurs garés depuis le 5 juin dans cette ville camerounaise ont été rassurés sur les mesures de sécurité à prendre par les autorités centrafricaines, une fois la frontière camerounaise traversée en direction de Bangui.

Ils ont donc aussitôt repris leurs activités, en dépit de l'aveu de la Misca de ne pouvoir être efficace dans la sécurisation des cargaisons de marchandises parties du Cameroun, pour l'approvisionnement de la capitale centrafricaine. En effet, au cours de la réunion du 16 juin 2014, le commandant camerounais de la Misca, le général Tumenta, a fait dire à son représentant qu'il serait intéressant pour les camionneurs desservant la RCA de se munir de GPS ou de téléphone Thuraya, afin de pouvoir signaler à la Misca des situations de détresse, de manière à faciliter l'intervention de cette force panafricaine.

La décision de suspendre le transport en direction de la RCA avait été prise le 5 juin 2014, à la suite de l'assassinat par des personnes présentées comme des anti-balaka centrafricains, du camionneur camerounais Adamou Alhadji. Cette énième exaction a été perpétrée en territoire centrafricain.

L'Indien Texmaco et le Chinois CRS livrent 75 wagons à Camrail, pour 4,2 milliards FCFA

Le 24 juin 2014 dans la capitale économique camerounaise, a annoncé la Cameroon Railways (Camrail) dans un communiqué, le concessionnaire du chemin de fer a officiellement réceptionné une commande de 25 wagons-citernes fabriqués par la société indienne Texmaco, spécialisée dans la construction du matériel ferroviaire. Ces wagons, qui ont coûté 1,6 milliard de francs CFA à Camrail, filiale du groupe Bolloré Africa Logistics, précise l'entreprise, « *sont dotés d'une technologie de pointe et permettent d'allier sécurité et protection de l'environnement* ».

Les nouveaux wagons citernes ainsi acquis, d'une capacité de transport de 55 m3 chacun, vont « *permettre d'améliorer les capacités de transport de Camrail, qui dessert par le biais d'embranchements ferroviaires particuliers, les dépôts de la SCDP (Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers) des villes de Yaoundé, Bélabo et Ngaoundéré* », renseigne l'entreprise.

Par ailleurs, le transporteur ferroviaire camerounais a réceptionné, le même 24 juin, 50 wagons plateformes neufs fabriqués par le constructeur chinois CSR. Ces nouvelles acquisitions, apprend-on, sont destinées à « *renforcer les capacités d'évacuation des conteneurs sur les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djamena* ». Coût total de ce dernier investissement : 2,6 milliards de francs CFA.

En 2011, Camrail avait déjà passé une commande de 40 voitures voyageurs à ce constructeur chinois, pour un montant total de 11,5 milliards de francs CFA. Ces voitures, arrivées au port de Douala, au Cameroun, par vagues de dix, ont été réceptionnées tout au long de l'année 2013.

La ville de Djoum bientôt reliée au Congo par une route bitumée

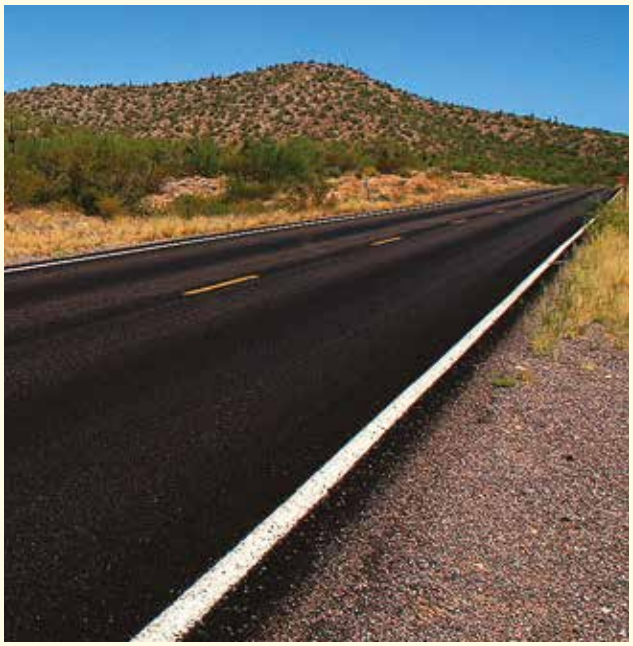

La route reliant la ville camerounaise de Djoum, dans la région du Sud du pays, à la frontière du Congo, sur une distance d'environ 215 kilomètres, est déjà construite à 69%, a révélé le quotidien gouvernemental camerounais. Ce tronçon, subdivisé en trois lots (Djoum-Mintom, Mintom-Lélé et Lélé-Mbalam-frontière du Congo), fait partie intégrante du projet de construction de la route Sangmélima (Cameroun)-Ouesso (Congo), présenté comme étant « *le maillon manquant de l'inter-capital Yaoundé-Brazzaville* ».

Au demeurant, si les travaux avancent positivement entre Djoum et la frontière congolaise, le tronçon entre Sangmélima et Djoum, lui, affiche un taux de réalisation de seulement 20%, apprend-on.

Globalement, apprend-on de sources proches du dossier, la route Sangmélima-Ouesso devrait coûter 119,8 milliards de francs CFA, mobilisés par divers bailleurs de fonds tels que la BADEA, la BID, la BAD, le Fonds saoudien de développement, le Fonds koweïtien, etc. Le linéaire à bitumer s'étire sur 651 km, dont 335 km en territoire congolais et 216 km en territoire camerounais.

La construction de cette route, soutient-on au Ministère des travaux publics du Cameroun, a pour objectif l'augmentation « *des échanges des personnes et des biens ; assurer un meilleur accès de la population aux équipements sociaux, de santé et administratifs ; favoriser la lutte contre la pauvreté et un frein à l'exode rural, la réduction du coût d'exploitation des véhicules et du temps de parcours…* »

Camair-Co pourrait réceptionner deux avions chinois « *avant la fin de l'année 2014* »

Selon Xu Bo, vice-président de la firme chinoise AVIC International, les deux avions de marque MA60 commandés par le gouvernement camerounais, pour le compte de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), la compagnie aérienne nationale publique, « *pourraient arriver au Cameroun avant la fin de l'année 2014* ». Le retard observé dans la livraison de ces aéronefs, qui aurait dû intervenir fin 2013, indique Xu Bo, est à mettre sur le compte « *des problèmes de communication* » survenus lors de la conduite des « *procédures administratives* ».

La construction des deux MA60 a été financée par un prêt concédé à l'Etat du Cameroun par Eximbank of China, d'un montant total de 34,5 milliards de francs CFA. En signant cet accord de prêt en novembre 2013 à Yaoundé, l'ambassadeur de Chine au Cameroun, Wo Ruidi, avait tenu à préciser que les « *MA60 sont fiables* ». Le diplomate chinois réagissait ainsi à une polémique née quelques mois plus tôt autour de la qualité et la fiabilité de ces aéronefs chinois.

Cette polémique avait d'ailleurs valu au ministre des Transports, Robert Nkili, d'être interpellé sur le sujet par les députés, lors d'une séance de questions orales aux membres du gouvernement à l'Assemblée nationale. « *Ces avions chinois ne sont pas aussi mauvais* » qu'on le pense, avait rassuré le ministre Nkili, qui avait par ailleurs précisé, lors de la signature de l'accord de prêt avec Eximbank, que lesdits aéronefs seront exclusivement utilisés pour la desserte domestique.

Arcelor Mittal livre pour un milliard FCFA de rails pour le chemin de fer camerounais

La Camreroon Railways (Camrail), entreprise du groupe Bolloré Africa Logistics, concessionnaire du chemin de fer camerounais, vient de receptionner 30 000 mètres linéaires de rails neufs de 54 kg. Cette commande a été livrée par la société francaise Arcelor Mittal, pour un montant total d'un milliard de francs CFA, annonce l'entreprise dans un communiqué.

Ce stock de rails, apprend-on, va permettre « la réalisation des opérations d'entretien de la voie sur le réseau ferroviaire, avec pour incidence l'amélioration substantielle de la sécurité des circulations et des temps de parcours ».

Pour rappel, le 30 août 2013, Camrail a procédé au lancement de l'opération de réhabilitation de 175 km de voie ferrée au Cameroun, entre les localités de Batschenga (région du Centre) et de Ka'a (dans la région de l'Est), le tout pour un coût total de 9 milliards de francs CFA, indiquent des sources internes à l'entreprise.

Ces investissements consentis par Camrail, apprend-on, font partie des engagements pris par le concessionnaire dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention de concession des chemins de fer du Cameroun, qui prévoit sur la période 2009-2020, des investissements de 230 milliards de francs CFA, dont 158 milliards financés par l'opérateur Camrail.

MINES

Le gouvernement suspend la délivrance des autorisations d'exploitation minière artisanale

Le ministre camerounais des Mines, Emmanuel Bondé, a suspendu la délivrance, le renouvellement et toutes les autres transactions sur les autorisations d'exploitation minière artisanale sur l'étendue du territoire. La décision prise le 14 mai 2014, apprend-on de bonnes sources, va courir jusqu'en novembre 2014. Cette mesure conservatoire, renseigne-t-on dans ce département ministériel, vise à mettre un terme à la cacophonie observée autour de l'exploitation minière artisanale dans le pays.

« *La décision du ministre fait suite à un rapport qu'il a reçu à l'issue d'une visite globale que nous avons conduite dans la région de l'Est. Il est apparu, pendant cette visite, que plusieurs opérateurs nantis de permis de recherche étaient immédiatement passés à la phase d'exploitation, et que cette exploitation était irrespectueuse des normes environnementales* », explique Jean Kisito Mvogo, le directeur des mines et de la géologie au Ministère des mines.

Par ailleurs, apprend-on, l'exploitation minière artisanale au Cameroun est de plus en plus exercée par des étrangers, au mépris des dispositions légales qui confient l'exclusivité de cette activité aux nationaux. En effet, apprend-on, un véritable trafic est né autour des autorisations d'exploitation minière artisanale, avec la complicité des nationaux. Selon nos sources, le stratagème consiste, pour un opérateur camerounais, à obtenir en toute légalité une autorisation d'exploitation minière artisanale, qui est ensuite sous-traitée ou alors simplement vendue au prix fort à un opérateur étranger, ce dernier arborant officiellement la casquette de partenaire technico-financier de l'opérateur camerounais.

Des populations de l'Est dénoncent l'accaparement des terres par des exploitants miniers

Dans l'arrondissement de Ngoura, dans la région de l'Est, ce n'est plus la lune de miel entre les populations locales et les exploitants miniers. Au cours d'une Assemblée générale de leur association, les autorités traditionnelles de l'arrondissement de Ngoura, véritable terreau de l'exploitation de l'or, ont dénoncé devant le sous-préfet, Jules Adam Tomboka, l'accaparement de leurs terres par des exploitants miniers.

Ces chefs traditionnels ont d'ailleurs, apprend-on, mis en garde l'autorité administrative sur les risques de détérioration du climat social dans cet arrondissement, les populations étant en colère à la fois contre ces exploitants miniers et les autorités traditionnelles. Les seconds sont, en effet, soupçonnés de complicité avec les premiers.

Selon les plaignants, en plus de n'avoir aucune considération pour les chefs traditionnels, des exploitants miniers installés dans l'arrondissement de Ngoura « *profitent des permis d'exploitation à eux délivrés par l'administration camerounaise, pour s'approprier des milliers d'hectares de terrain dans les villages. Nombre de ces terres sont d'ailleurs bornées et vendues à des expatriés. A la surprise de tous, les populations des villages sont littéralement chassées des zones d'exploitation jadis à leur portée.* »

Le 15 juillet, Legend Mining cédera ses actifs sur le projet de fer de Ngovayang à Jindal

Legend Mining Ltd est sur le point de finaliser la vente, à la compagnie indienne Jindal Steel and Power Ltd, de ses 90% d'intérêt dans le holding Camina SA constitué sur le projet de fer de Ngovayang au Cameroun. La compagnie listée sur ASX a annoncé, le 17 juin 2014, avoir satisfait toutes les conditions préalables à son accord de vente d'actions et de prêts conclu avec une filiale de Jindal et a fixé au 15 juillet 2014 la date de l'exécution du contrat.

« *L'achèvement de la transaction conférera à Legend une trésorerie formidable pour se chercher de nouvelles opportunités de projets et explorer sa concession de Fraser Range en Australie occidentale* », a commenté Mark Wilson, DG de la compagnie minière australienne. La satisfaction des conditions de l'accord de vente de ce projet pour, entre autres, défaut de minerai DSO (Direct Shipping Ore) est le résultat « *d'une longue période de travail avec les autorités camerounaises et des actionnaires locaux* », a-t-il relevé.

Selon les termes de l'accord, Jindal va acquérir la totalité des parts de Legend Iron Ltd et ses prêts au holding Camina pour une considération cash totale de 17,5 millions de dollars australiens qui seront payés de façon échelonnée. Une première tranche de 6 millions sera versée à la conclusion du contrat en juillet, 6 millions après douze mois et 5,5 millions dans les dix jours suivant l'exécution de la convention minière entre Jindal et le Cameroun. Pour rappel, le projet Ngovayang, situé dans le Sud du Cameroun, comprend trois licences d'exploration du fer à grande échelle couvrant 2469 km^2.

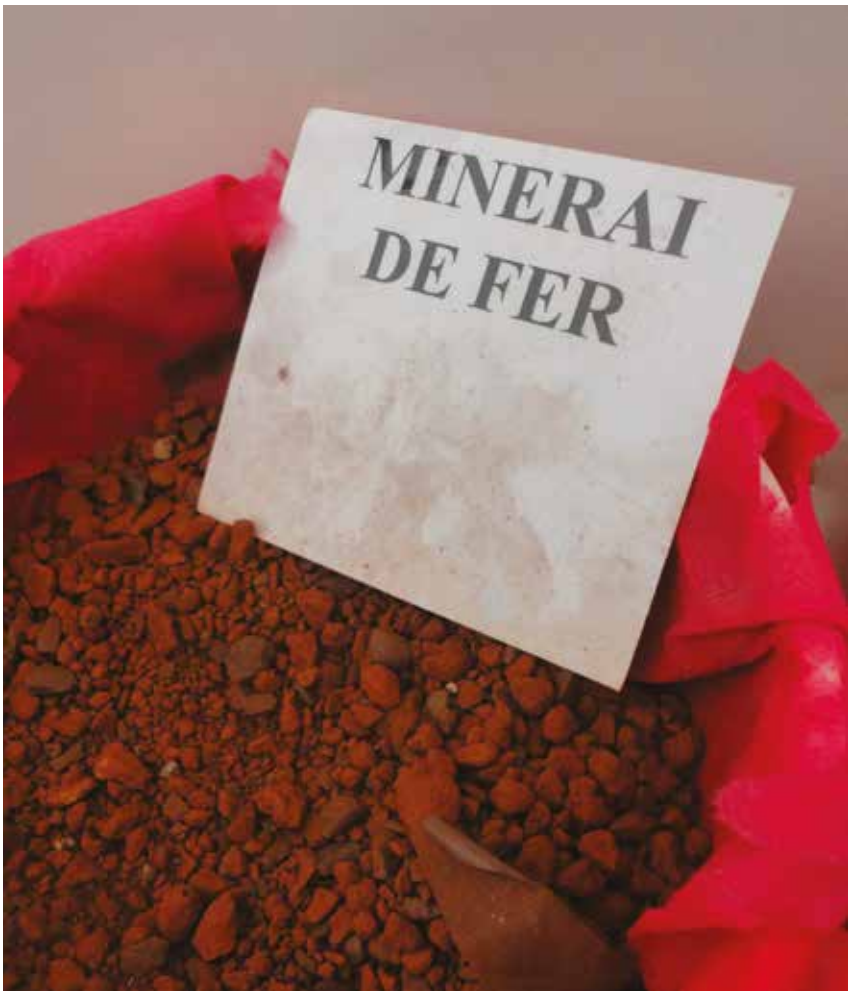

NGOVAYANG À DÉFAUT DE NKOUT

Grâce à la finalisation annoncée de cette transaction, la firme indienne Jindal signe enfin son entrée dans le secteur minier camerounais, notamment dans l'exploration et éventuellement l'exploitation du fer, après sa tentative de partenariat manquée avec la Britannique Affero Mining, dont l'une des filiales camerounaises, Caminex, conduit le projet de développement du gisement de fer de Nkout, dans la région du Sud.

En effet, avait-on appris de bonnes sources, Affero et Jindal avaient conclu, en 2012, un accord faisant de Jindal le partenaire exclusif d'Affero pour une participation au projet de Nkout, jusqu'au 13 janvier 2013. Mais, avaient dénoncé les responsables de Jindal, le 31 décembre 2012, alors que l'accord d'exclusivité était encore en vigueur, Affero Mining avait annoncé sur son site internet qu'il négociait avec un autre partenaire pour le projet de Nkout. Il s'agissait de la société IMIC, contrôlée par Ousmane Kane, un ancien du conseil d'administration d'Affero Mining, qui finira par racheter les actifs d'Affero dans le projet de Nkout. C'était en septembre 2013.

Avec un potentiel de 2 milliards de tonnes de fer extensible à 4 milliards de tonnes, selon Caminex qui l'a exploré, le gisement de fer de Nkout, situé à 27 km de la localité de Djoum, est de loin plus important, comparé aux premières informations révélées sur le projet de Ngovayang, dont se contentera finalement l'Indien Jindal. Nkout est, en effet, présenté comme étant le gisement de fer le plus important du Cameroun, jusqu'ici, en comparaison avec le gisement de fer de Mbalam, de surcroît écartelé entre le Congo et le Cameroun, et dont le potentiel est estimé à 3 milliards de tonnes de fer.

BRM

INDUSTRIE

Le personnel d'Hevecam se libère de ses 3% d'actions dans le capital social

Rajasegar R. S., le nouveau directeur général de la société anonyme Hévéa du Cameroun (Hévécam), a annoncé au cours d'une récente cérémonie de remise de médailles aux employés méritants de cette entreprise agro-industrielle, située dans la région du Sud du Cameroun, que les « 3% des actions destinées au personnel dans le capital, ont été complètement liquidées », désintéressant ainsi chacun des employés.

Contrôlée par le groupe chinois GMG International, Hévécam est le 3ème employeur au Cameroun, avec près de 6000 employés, derrière la Fonction publique et la Cameroon Development Corporation (CDC), une autre unité agro-industrielle qui exploite l'huile de palme, la banane et l'hévéa dans les régions du Littoral et du Sud-Ouest.

Les plantations d'Hévécam, dans la localité de Niété, non loin de la ville de Kribi, couvrent une superficie totale de 40 992 hectares, dont 22 000 hectares actuellement exploités, pour une production annuelle qui culmine à 32 000 tonnes de caoutchouc naturel.

L'Américain Pionner Equipement Company s'installe au Cameroun

Le marché des engins lourds pour le secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP) s'est enrichi d'un nouvel arrivant. Il s'agit, apprend-on de bonnes sources, du constructeur américain Pionner Equipment Company, qui a récemment ouvert des bureaux de représentation dans les villes de Yaoundé et de Douala.

Entreprise créée en 2004 à Jacksonville, aux Etats-Unis, ce constructeur d'engins met désormais à la disposition des opérateurs camerounais du secteur du BTP, des équipements tels que des dragues, des pelles amphibies, des niveleuses, des engins de concassage, des centrales à béton et d'enrobage, ainsi que des porte-engin…

« *Notre force actuellement est le prix. Tous nos prix sont imbattables* », confie Daniel Davy Ateba, le responsable de Pionner Equipment au Cameroun, expliquant la stratégie de l'entreprise pour pénétrer un marché camerounais très concurrentiel, où exercent déjà des mastodontes tels que Tractafric Equipment, ainsi que des opérateurs privés davantage spécialisés dans la location des engins du BTP.

La société ghanéenne Kasapreko Company lorgne sur le marché camerounais des boissons

L'entreprise Kasapreko Company Ltd, spécialisée dans la production de boissons alcoolisées et non alcoolisées au Ghana, vient de publier un communiqué dans lequel elle annonce la recherche d'entreprises partenaires, qui joueront le rôle de « *distributeurs clés* » de leurs produits sur le territoire camerounais.

Kasapreko Company, apprend-on, occupe actuellement la « *6ème place sur 100, dans le classement du Ghana's Club 100 ranking* » et a été désignée « *entreprise la plus innovatrice* » du Ghana en 2012, en même temps qu'elle s'adjugeait la distinction de « *producteur et exportateur de l'année 2012* ».

Alomo Bitters, la marque phare de cette entreprise ghanéenne, a été récemment classée, souligne l'entreprise, « *dans le top 5 des boissons alcoolisées les plus prometteuses au monde* ». Kasapreko Company revendique également les marques telles que Kalahari Bitters, Kasapreko London Dry Gin, Barman Herbal Gin, K20 Whisky, Kasapreko Tonic Wine… ainsi que des boissons non alcoolisées telles que Kasapreko Lime Cordial.

Le groupe Dangote diffère à août 2014 la mise en service de sa cimenterie de Douala

Initialement prévue pour le mois de janvier 2014, puis juillet prochain, l'entrée en production de la cimenterie du milliardaire nigérian Aliko Dangote, construite sur les berges du fleuve Wouri à Douala, aura finalement lieu au mois d'août 2014, ont annoncé les responsables de Dangote Cement Industries au cours d'une visite du site organisée à l'intention de la presse camerounaise.

A l'origine de ce report du début de la production de la 3ème cimenterie du pays, explique Baba Abdullahi, DG de Dangote Cement Cameroun, des problèmes de fourniture de l'énergie électrique, la nécessité de viabiliser la voie d'accès à la cimenterie et la météo qui n'est pas clémente ces jours-ci dans la capitale économique camerounaise, avec pour conséquence le ralentissement de certains travaux.

Mais, globalement, soutiennent les responsables de Dangote Cement, les travaux de construction de l'usine de Douala sont réalisés à 84%. Pour un début, la cimenterie Dangote au Cameroun, d'un coût total de 50 milliards de francs CFA, produira annuellement un million de tonnes de ciment, qui viendront ainsi s'ajouter aux 500 000 tonnes du marocain Addhoha (Cimaf) et aux 1,6 millions de tonnes des Cimenteries du Cameroun (Cimencam), filiale de Lafarge restée en position de monopole pendant 48 ans. Dès 2016, apprend-on, Dangote Cement ambitionne de porter sa production au Cameroun à 1,5 millions de tonnes.

La Socatral se dotera bientôt d'une ligne de laquage de bobines

Alucam, la filiale camerounaise du Canadien Rio Tinto Alcan, annonce l'installation prochaine d'une ligne de laquage de bobines d'aluminium sur le site de la Société de transformation d'aluminum (Socatral) à Edéa, dans la région du Littoral, a indiqué Alain Malong, le DG du groupe Alucam. Filiale d'Alucam, Socatral est une entreprise industrielle spécialisée dans la production de tôles, tandis qu'Alubassa, l'autre entité du groupe Alucam au Cameroun, est spécialisée dans la production d'ustensiles de cuisine en aluminium, à partir de la matière première fournit par la maison-mère.

Dans le cadre de ce projet d'installation d'une ligne de laquage à la Socatral, le DG d'Alucam indique d'ailleurs que les populations impactées par ce projet, dont les « *études techniques et économiques sont en cours d'achèvement* », ont été consultées du 6 au 9 mai 2014 à Edéa, dans la région du Littoral, afin de « *s'exprimer sur les résultats préliminaires* » de l'étude d'impact environnemental entreprise sur ce projet.

A en croire Alain Malong, cet investissement dont le montant n'a pas été dévoilé, vise à « *répondre aux attentes d'utilisateurs, en constante évolution sur ses marchés, et à renforcer la pérennité* » de la Socatral, qui entend par ailleurs « *accompagner les transformateurs et les distributeurs pour la mise en place d'activités économiques qui contribueront au développement durable de la communauté* ».

Nestlé Cameroun ambitionne de réduire ses importations de matières premières de 70%

La filiale camerounaise de la firme Nestlé se propose, à moyen terme, d'acheter sur place environ 75% de ses matières premières, a-t-on appris de sources internes à l'entreprise. Mathématiquement, ce projet correspondrait à une réduction des importations de l'ordre de 70%. En effet, actuellement, 84% des matières premières utilisées dans l'usine Nestlé de Douala, ainsi que 59% des emballages servant au conditionnement des produits de Nestlé Cameroun sont importés.

Ces importations, apprend-on, sont dominées par l'amidon de manioc (1500 à 1800 tonnes par an, pour des dépenses atteignant 300 millions de francs CFA) et le sel de cuisine, des ingrédients rentrant dans la production du cube Maggi, produit qui représente, précise notre source, 90% de l'ensemble de la production de l'usine Nestlé de Douala, la capitale économique du Cameroun.

En plus des contacts déjà établis avec deux entreprises de production de sel basées à Douala, auprès desquelles Nestlé Cameroun ambitionne de s'approvisionner à hauteur de 100% de ses besoins en sel de cuisine, la filiale camerounaise du géant suisse de l'agro-alimentaire lorgne sur la production d'amidon de la Société de transformation de manioc de Sangmélima (Sotramas), dont la mise en place est en cours dans la région du Sud. Pour rappel, la Sotramas projette de transformer, quotidiennement, 120 tonnes de manioc en amidon.

En effet, apprend-on de bonnes sources, après un prélèvement des échantillons de variétés de manioc pouvant être utilisées par la firme sur l'ensemble du territoire camerounais, le Centre de recherche de Nestlé d'Abidjan a retenu quatre variétés répondant aux critères de qualité de la firme. Ces variétés devraient être cultivées par les fournisseurs de la Sotramas, qui fournira ensuite le produit fini à Nestlé Cameroun. Sous réserve de ce que le prix soit compétitif, souffle-t-on à Nestlé.

Dans cette même optique de réduction des importations d'amidon, Nestlé compte également sur les retombées du PIDMA, un programme du gouvernement camerounais financé à hauteur de 50 milliards de francs CFA par la Banque mondiale, et qui vise à booster la production du manioc, du maïs et du sorgho dans le pays, afin de faciliter l'approvisionnement des entreprises agro-alimentaires. En plus de Nestlé, Guinness Cameroon compte également sur ce projet pour réduire ses importations de matières premières.

Mais en attendant l'aboutissement de ces projets, Nestlé Cameroun annonce que dès le mois d'août 2014, son produit Nescafé commercialisé sur le marché camerounais, sera fait à base de café local. En effet, apprend-on, jusqu'ici, le Nescafé vendu dans le pays était totalement importé de la filiale Nestlé en Côte d'Ivoire. Une opération qui rendait le prix final du produit peu compétitif. Avec l'introduction du café local dans Nescafé, Nestlé Cameroun pourrait bénéficier du régime préférentiel de la Cemac, pour commercialiser ce produit en franchise de droits de douane dans cet espace communautaire.

BRM

Leader du mois

Agnès Ndoumbé Mandeng : première DG de la Banque camerounaise des PME

Toute première DG de cette banque publique au capital social de 10 milliards de francs CFA, Mme Mandeng sera assistée par Amadou Haman, un élu de la commune de Garoua III.

Attendus depuis mars 2013, les premiers dirigeants de la Banque camerounaise des PME (BC-PME) ont enfin été désignés au sortir d'une assemblée générale des actionnaires de cette nouvelle institution bancaire et d'un conseil d'administration tenus le 5 juin 2014 à Yaoundé, la capitale camerounaise. Selon un communiqué rendu public par le ministre des Finances, Alamine Ousmane Mey, par ailleurs président de l'AG de la BC-PME, Agnès Ndoumbé Mandeng, jusqu'ici directeur de la Coopération monétaire et financière à la direction générale du Trésor du Ministère des finances, a été promue au poste de directeur général de la BC-PME.

Une nomination sans surprise, puisque le nom de cette experte en banques et finances, membre de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) depuis 2008, circule depuis la fin de l'AG de cette nouvelle banque publique tenue au mois de mars 2013, cette dernière ayant alors reçu l'agrément de la COBAC pour occuper le poste de DG de la BC-PME. Toute première DG de cette banque publique au capital social de 10 milliards de francs CFA, Mme Mandeng sera assistée par Amadou Haman, un élu de la commune de Garoua III, dans la partie septentrionale du pays, qui a été nommé au poste de directeur général adjoint.

Désigné au poste de PCA de cette banque au cours d'une AG tenue le 31 janvier 2014, Paul Elung Ché, l'actuel DG de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH), a été remplacé à la présidence de la BC-PME le 5 juin 2014 par Théodore Nkodo Foumena. Cet ancien étudiant de l'Université du Maryland, aux Etats-Unis, a travaillé dans le groupe de la Banque mondiale, et a surtout été candidat malheureux à la présidence de la Banque africaine de développement (BAD), face à Donald Kaberuka.

UN CAPITAL DE 10 MILLIARDS FCFA

Avec ces nominations, la Banque camerounaise des PME peut enfin démarrer ses activités, afin de réduire les difficultés d'accès aux financements bancaires auxquelles font face les PME camerounaises. Pour rappel, la création de la BC-PME avait été promise, avec une banque agricole, par le chef de l'Etat camerounais, Paul Biya, à l'occasion du Comice agro-pastoral d'Ebolowa en janvier 2011. Son capital social, d'un montant de 10 milliards de francs CFA, a été entièrement libéré par l'Etat en janvier 2013, soutient le ministre des Finances.

> **Avec ces nominations, la Banque camerounaise des PME peut enfin démarrer ses activités.**

Cette nouvelle banque autour de laquelle le FMI a recommandé au gouvernement camerounais une vigilance des plus accrues, devrait bénéficier de l'appui technique de la Banque européenne d'investissements (BEI). C'est du moins ce qu'avait révélé le ministre camerounais des PME, Laurent Serge Etoundi Ngoa, au terme d'une audience accordée à une délégation de la BEI le 12 février 2014 à Yaoundé.

S'adressant aux opérateurs économiques camerounais à l'ouverture du salon PME Exchange, le 30 décembre 2013 à Douala, la capitale économique du Cameroun, le Ministre Etoundi Ngoa avait par ailleurs annoncé que « *l'accord pour l'attribution d'un siège à la BC-PME a été obtenu* ».

BRM

Participez à l'édification du Cameroun de demain

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Business in Cameroon* et *Investir au Cameroun* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Genève et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour l'actualité économique du Cameroun

L'APPLICATION SUR IPHONE, IPAD ET ANDROID